



HAL
open science

Croissance urbaine et apports migratoires

Philippe Pinchemel, Chantal Balley, Denise Pumain, Marie-Claire Robic

► **To cite this version:**

Philippe Pinchemel, Chantal Balley, Denise Pumain, Marie-Claire Robic. Croissance urbaine et apports migratoires. L'analyse interdisciplinaire de la croissance urbaine, 1972, Toulouse, France. pp.23-65. halshs-01565179

HAL Id: halshs-01565179

<https://shs.hal.science/halshs-01565179>

Submitted on 27 Oct 2017

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

CROISSANCE URBAINE ET APPORTS MIGRATOIRES

par Philippe PINCHEMEL

Professeur de géographie à l'Université de Paris I

Chantal BALLEY
Denise PUMAIN
Marie Claire ROBIC

Le phénomène migratoire a particulièrement accéléré la croissance des villes depuis une vingtaine d'années. Mais il semble qu'une évolution se dessine, qui nécessite de porter une attention spéciale aux aspects tant qualitatifs que quantitatifs des relations entre migration et croissance urbaine.

On observe en effet, entre les périodes inter-censales 1954-62 et 1962-68, *une baisse de la part du solde migratoire dans la croissance de population des agglomérations urbaines françaises de plus de 50 000 habitants* (tableau n° 1) :

— entre 1954 et 1962, le solde migratoire expliquait au moins 50 % de la croissance de 53 agglomérations dont Paris.

— entre 1962 et 1968, la même constatation s'applique à 41 agglomérations seulement, et Paris ne fait plus partie de ce groupe.

La baisse du pourcentage a été très sensible pour 22 agglomérations (tableau n° 2). Elle a donné des valeurs négatives au solde migratoire de 8 autres agglomérations qui se sont ajoutées aux 4 de la période précédente.

Certaines régions sont particulièrement touchées : Nord, Est et Franche Comté, une partie de la Bretagne, du Sud-Ouest. A l'opposé, 4 agglomérations ont vu augmenter la part du solde migratoire dans leur croissance. Encore, s'agit-il, avec Lille et Cherbourg, d'unités urbaines dont le solde avait été très faible au cours de la période 1954-62.

Allant au-delà de ces premières observations chiffrées, et poursuivant l'étude comparative entre 1954-62 et 1962-68, nous tenterons dans la première partie de cette communication, de faire apparaître quelques-uns des effets de la migration sur le développement urbain.

TABLEAU n° 1

Part du solde migratoire dans la variation annuelle moyenne de population, en 1954-62 et 1962-68

Agglomérations	Variation annuelle moyenne de population (%)		Part du solde migratoire (%)	
	1954-62	1962-68	1954-62	1962-68
Aix-en-Provence	+ 3,8	+ 4,9	84	84
Amiens	+ 2,0	+ 2,0	60	55
Angers	+ 2,1	+ 2,2	52	45
Angoulême	+ 2,2	+ 1,4	64	43
Annecy	+ 4,5	+ 4,2	71	67
Arras	+ 2,4	+ 2,6	54	54
Avignon	+ 2,3	+ 3,2	74	75
Belfort	+ 1,8	+ 1,8	39	44
Besançon	+ 4,0	+ 3,0	68	53
Béziers	+ 1,9	+ 1,6	89	81
Biarritz-Bayonne	+ 1,9	+ 2,1	79	81
Bordeaux	+ 1,0	+ 1,9	50	68
Boulogne/Mer	+ 1,9	+ 0,6	32	négatif
Bourges	+ 2,3	+ 2,6	74	69
Brest	+ 2,6	+ 2,0	46	40
Bruay en Artois	- 0,2	- 0,6	négatif	négatif
Caen	+ 4,1	+ 3,9	63	64
Calais	+ 1,7	+ 1,2	24	0
Cannes	+ 2,7	+ 3,8	96	95
Châlon/Saône	+ 2,4	+ 2,8	67	61
Chambery	+ 3,2	+ 3,1	72	68
Charleville	+ 1,9	+ 1,6	42	25
Chartres	+ 3,3	+ 3,4	76	68
Châteauroux	+ 3,2	+ 0,8	72	négatif
Cherbourg	+ 1,3	+ 1,5	0	20
Clermont-Ferrand	+ 2,4	+ 2,9	67	69
Colmar	+ 1,5	+ 2,2	60	64
Denain	+ 1,0	+ 0,4	négatif	négatif
Dijon	+ 3,0	+ 2,7	67	59
Douai	+ 1,9	+ 0,9	21	négatif
Dunkerque	+ 3,1	+ 2,2	55	32
Forbach	+ 1,7	- 0,3	négatif	négatif
Grenoble	+ 4,7	+ 4,0	77	68
Hangondange-Briey	+ 3,3	+ 1,1	55	négatif
La Rochelle	+ 2,2	+ 1,9	45	47
Le Havre	+ 1,8	+ 1,5	39	33
Le Mans	+ 2,6	+ 2,2	54	45
Lens	+ 0,9	+ 0,1	négatif	négatif
{ Lille - Roubaix - Tourcoing	+ 1,0	+ 1,2	20	33

Agglomérations	Variation annuelle moyenne de population (%)		Part du solde migratoire (%)	
	1954—62	1962—68	1954—62	1962—68
Limoges	+ 1,5	+ 2,2	87	82
Longwy	+ 2,3	+ 0,4	22	négatif
Lorient	+ 3,3	+ 1,8	64	39
Lyon	+ 2,4	+ 2,2	71	59
Marseille	+ 2,1	+ 2,4	76	75
Maubeuge	+ 1,5	+ 1,2	27	0
Metz	+ 2,6	+ 1,7	46	18
Montbéliard	+ 4,7	+ 2,4	70	33
Montceau les Mines	+ 0,7	- 0,5	14	négatif
Montluçon	+ 1,5	+ 0,8	73	50
Montpellier	+ 3,1	+ 5,6	81	84
Mulhouse	+ 1,6	+ 1,6	56	56
Nancy	+ 2,0	+ 1,8	45	33
Nantes	+ 1,8	+ 2,1	44	48
Nevers	+ 1,7	+ 1,7	59	59
Nice	+ 2,5	+ 2,0	104	100
Nîmes	+ 2,1	+ 3,7	76	81
Orléans	+ 2,8	+ 2,9	64	62
Pau	+ 3,5	+ 4,3	80	77
Périgueux	+ 1,2	+ 0,7	58	43
Perpignan	+ 2,4	+ 3,6	79	83
Poitiers	+ 2,9	+ 2,3	66	52
Quimper	+ 2,3	+ 2,2	57	55
Reims	+ 1,8	+ 2,6	39	62
Rennes	+ 3,0	+ 3,1	70	55
Roanne	+ 1,4	+ 1,0	71	40
Rouen	+ 2,0	+ 1,9	45	42
St. Briec	+ 2,2	+ 2,6	59	58
St. Chamond	+ 1,0	+ 0,8	30	0
St. Etienne	+ 1,2	+ 0,8	42	13
St. Nazaire	+ 2,7	+ 1,0	59	10
St. Quentin	+ 1,7	+ 1,2	41	17
Strasbourg	+ 1,9	+ 1,7	58	47
Tarbes	+ 2,6	+ 3,0	73	73
Thionville	+ 3,1	+ 1,4	52	négatif
Toulon	+ 2,8	+ 2,8	71	75
Toulouse	+ 2,8	+ 3,2	79	75
Tours	+ 2,3	+ 3,5	65	74
Troyes	+ 1,9	+ 2,2	58	59
Valence	+ 3,6	+ 3,5	72	66
Valenciennes	+ 1,6	+ 0,9	25	négatif
Paris	+ 1,8	+ 1,3	61	38

Source : INSEE — Fascicules départementaux du recensement
1968.

TABLEAU n° 2
*Agglomérations ayant eu une forte variation
des % de solde migratoire dans la variation
annuelle moyenne de population, entre
1954—62 et 1962—68*

Augmentation du %		Diminution du %	
Reims	+ 23	St. Nazaire	— 49
Cherbourg	+ 20	Montbéliard	— 37
Bordeaux	+ 18	Roanne	— 31
Lille	+ 13	St. Chamond	— 30
		St. Etienne	— 29
		Metz	— 28
		Maubeuge	— 27
		Lorient	— 25
		Calais	— 24
		St. Quentin	— 24
		Dunkerque	— 23
		Montluçon	— 23
		Paris	— 23
		Angoulême	— 21
		Charleville	— 17
		Besançon	— 15
		Perigueux	— 15
		Rennes	— 15
		Poitiers	— 14
		Lyon	— 12
		Nancy	— 12
		Strasbourg	— 11

La seconde partie, plus descriptive, sera consacrée à l'étude des aires d'échanges migratoires et des types de population migrantes, de la période 1954-62. Quel rôle respectif jouent les agglomérations sur les voies de migration ? Quelles transformations apportent-elles aux flux migratoires ? Peut-on définir des types de "passage" urbain ?

1^e PARTIE – LES EVOLUTIONS CONSTATEES ENTRE 1954-62 ET 1962-68

La source statistique utilisée

Jusqu'en 1962, aucune source statistique ne permettait de saisir le fait migratoire dans ses deux composantes : immigration et émigration. Aussi pour des études détaillées, devait-on avoir recours aux listes nominatives communales d'où, par comparaison des lieux de naissance aux lieux de résidence, on retirait les nombres d'immigrants et d'émigrants. Ou encore, utilisait-on fichiers électoraux, bien imparfaits, et fichiers de Sécurité Sociale.

Pour la première fois en France, au recensement de 1962, et renouvelée en 1968, une question fut posée à chaque français recensé, concernant son lieu de résidence au recensement précédent. L'exploitation des réponses, exhaustive en 1962, par sondage au 1/4 en 1968, a donné une série de tableaux faisant état des flux séparés d'immigration et d'émigration.

En ce qui concerne les agglomérations françaises de plus de 50 000 habitants, nous avons dépouillé les tableaux qui donnent la ventilation des migrants selon les lieux d'origine ou de destination, le sexe et l'âge.

Malgré leur insuffisance (1) ces données permettent de préciser le sens de l'évolution de :

- 1) la capacité de chaque agglomération à fixer sa population
- 2) du degré de mobilité de cette population
- 3) de son rythme de renouvellement.

L'étude comparative n'inclut pas Paris dont les résultats de 1968 ne sont pas encore exploités.

1 – Evolution de la capacité de chaque agglomération à fixer sa population

Il est plusieurs façons de mesurer cette capacité. Pour chaque agglomération, la différence entre les effectifs d'immigrants et d'émigrants du territoire métropolitain donne un bilan des migrations de la période considérée.

(1) On ne connaît pas le nombre des départs hors de France, alors qu'on a celui des entrées ; ni les migrations intermédiaires et par conséquent la durée moyenne du séjour des migrants dans une agglomération ainsi que le rôle de relais joué par celle-ci.

En calculant la part de chacune d'elles dans le solde migratoire total de l'ensemble des agglomérations de plus de 50 000 habitants, on les situe les unes par rapport aux autres dans le classement suivant (pour les plus fortes valeurs) :

1954 - 62		1962 - 68	
Lyon	7,5 %	Lyon	7,7 %
Grenoble	6,0 %	Grenoble	5,8 %
Montbéliard	3,5 %	Cannes	4,2 %
Toulouse	3,4 %	Montpellier	4,1 %
Caen	3,3 %	Tours	3,8 %
Rouen	3,3 %	Caen	3,6 %
Rennes	3,1 %	Rennes	3,6 %
Strasbourg	2,9 %	Orléans	3,6 %
Nantes	2,6 %	Nice	3,3 %
St. Nazaire	2,3 %	Nantes	3,1 %
Dijon	2,2 %	Toulouse	3,1 %
Dunkerque	2,2 %	Cl. Ferrand	2,6 %
Le Mans	2,1 %	Bordeaux	2,5 %
Nice	2,1 %	Limoges	2,4 %
Brest	2,1 %	Strasbourg	2,1 %
Besançon	2,0 %	Reims	2,0 %
Tours	2,0 %		

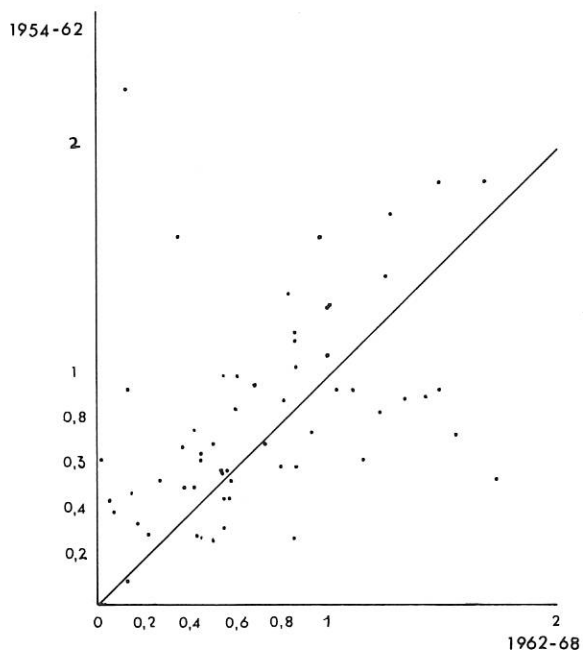
A priori, la taille de l'agglomération n'a que très peu d'effets sur le rang de classement (sauf pour Lyon). Il apparaît toutefois nécessaire de l'éliminer pour préciser la notion de fixation de population, en effectuant un autre type de calcul qui place les agglomérations sur pied d'égalité (tableau n° 3, 1^e colonne). En rapportant le solde migratoire de chaque période inter-censale à la population de l'agglomération en fin de période, on mesure l'importance de son apport annuel ; les plus fortes valeurs sont celles des agglomérations suivantes (graphique n° 1) :

1954 - 62		1962 - 68	
Montbéliard	2,50 %	Montpellier	1,74 %
St. Nazaire	2,26 %	Caen	1,69 %
Caen	1,85 %	Orléans	1,56 %
Annecy	1,85 %	Annecy	1,49 %
Grenoble	1,71 %	Aix en Provence	1,49 %
Valence	1,61 %	Cannes	1,43 %
Lorient	1,61 %	Grenoble	1,28 %
Besançon	1,36 %	Chartres	1,26 %

1954 - 62		1962 - 68	
Rennes	1,30 %	Limoges	1,16 %
Dunkerque	1,25 %	Châlon / Saône	1,11 %
Châteauroux	1,19 %	Poitiers	1,04 %
Chambéry	1,15 %	Dunkerque	1,00 %
Pau	1,09 %	Pau	1,00 %
Bourges	1,04 %		
Le Mans	1,00 %		

Graphique n° 1

DISTRIBUTION DES AGGLOMERATIONS
 SELON LES VALEURS DE L'APPORT ANNUEL DU SOLDE MIGRATOIRE
 EN 1954-62 ET EN 1962-68
 (valeurs positives uniquement)



$\frac{\text{solde migratoire annuel moyen}}{\text{population totale en fin de période}}$

Source: INSEE - Tableaux mécanographiques

TABLEAU n° 3
*Apport annuel du solde migratoire
de chaque période inter-censale dans la population
de 1962 et de 1968 — Taux annuel de mobilité
— Taux annuel de renouvellement — (en %)*

Agglomérations		Apport annuel du solde migratoire		Taux annuel de mobilité		Taux annuel de renouvellement	
		1954-62	1962-68	1954-62	1962-68	1954-62	1962-68
Aix-en-Provence	AP	0,94	1,49	5,0	7,7	3	4,7
Amiens	Am	0,85	0,60	5,0	5,3	2,9	3
Angers	An	0,63	0,45	5,5	6,2	3	3,3
Angoulême	Ag	0,76	0,22	5,2	5,8	3	3,0
Annecy	Ay	1,85	1,49	6,0	6,4	4	4
Arras	Ar	0,60	0,80	5,4	6,5	3	3,7
Avignon	Av	0,58	0,56	4,3	4,4	2,4	2,5
Belfort	Bf	0,30	0,22	4,7	5,5	2,4	2,8
Besançon	Be	1,36	0,83	5,5	6,5	3,5	3,7
Béziers	Bz	—	—	3,7	4,7	1,6	2,3
Biarritz-Bayonne	BB	0,60	0,86	4,2	5,6	2,4	3,3
Bordeaux	Bd	—	0,33	3,6	4,6	1,7	2,4
Boulogne/Mer	Bl	0,60	—	3,8	4,2	2,2	1,7
Bourges	Bo	1,04	0,86	5,4	7,1	3,2	4
Brest	Br	0,99	0,55	5,8	6,3	3,4	3,4
Bruay en Artois	BA	—	—	3,4	3,6	0,8	1
Caen	Cn	1,85	1,69	6,5	6,4	4,3	4
Calais	Ca	0,39	0,07	3,2	3,0	1,7	1,5
Cannes	C	0,91	1,43	4,6	4,7	2,7	3,2
Châlons/Saône	CS	0,94	1,11	5,4	6,7	3,2	3,9
Chambéry	Ch	1,15	0,86	5,5	6,2	3,4	3,6
Charleville	Cv	0,51	0,42	5,4	6,0	2,9	3,2
Chartres	Ct	1,44	1,26	6,5	7,2	4	4,3
Châteauroux	Cx	1,19	0,86	5,8	6,9	3,5	3,9
Cherbourg	Cb	—	0,15	5,4	6,3	2,5	3,2
Clermont-Ferrand	CF	0,75	0,93	4,8	6,1	2,7	3,5
Colmar	Co	0,46	0,55	4,3	5,3	2,3	2,9
Denain	De	—	—	3,6	3,5	1,5	1,5
Dijon	Di	0,96	0,68	5,3	6,6	3,2	3,6
Douai	Do	0,15	—	3,2	4,1	1,7	1,8
Dunkerque	D	1,25	1,00	3,6	4,4	2,5	2,7
Forbach	Fo	—	—	4,6	4,5	1,6	1,6
Grenoble	Gr	1,71	1,28	4,8	5,2	3,4	3,3
Hagondange-Briey	HB	0,35	0,17	3,6	4,6	1,9	2,4
La Rochelle	LR	0,29	0,43	5,0	6,5	2,6	3,5
Le Havre	LH	0,48	0,15	3,1	3,3	1,8	1,7
Le Mans	LM	1,00	0,61	5,3	5,8	3,1	3,2
Lens	Le	—	—	2,8	3,1	1	1
Lille (1)	L	0,10	0,13	3,4	2,9	1,7	1,5
Limoges	Li	0,63	1,16	4,5	5,4	2,5	3,3
Longwy	Lg	0,31	—	4,6	5,5	2,4	2
Lorient	Lo	1,61	0,35	6,3	6,9	4	3,6
Lyon	Ly	0,58	0,53	3,2	3,6	1,8	2,1
Marseille	Ma	0,05	—	2,3	2,9	1,1	1,2
Maubeuge	Mb	0,13	—	4,0	4,3	2	2,1
Metz	Me	0,54	0,27	4,7	6,4	2,6	3,3
Montbéliard	Md	2,50	0,73	5,5	5,0	4,2	2,9
Montceau les Mines	MM	—	—	2,8	3,3	1,2	1,2
Montluçon	Ml	0,89	—	4,3	5,0	2,6	2,3
Montpellier	Mp	0,55	1,74	4,6	7,0	2,6	4,5
Mulhouse	Mu	0,58	0,53	3,1	3,6	1,8	2,1
Nancy	Na	0,28	0,50	4,6	5,8	2,4	3,1
Nantes	Nt	0,54	0,58	4,0	4,6	2,3	2,6
Nevers	Ne	0,33	0,55	5,4	6,5	2,8	3,5
Nice	N	0,46	0,57	3,2	3,8	1,8	2,2
Nîmes	Ni	0,30	0,43	4,3	6,0	2,2	3,2

Agglomérations		Apport annuel du solde migratoire		Taux annuel de mobilité		Taux annuel de renouvellement	
		1954-62	1962-68	1954-62	1962-68	1954-62	1962-68
Orléans	Or	0,74	1,56	4,6	5,7	2,7	3,7
Pau	P	1,09	1,00	5,5	7,0	3,3	4
Périgueux	Pe	—	—	5,2	6,3	2,5	2,9
Perpignan	Pr	—	0,08	4,1	5,6	2	2,8
Poitiers	Po	0,94	1,04	6,1	8,0	3,5	4,5
Quimper	Q	0,89	0,81	5,2	6,3	3	3,6
Reims	Rs	0,29	0,85	4,2	5,6	2,25	3,3
Rennes	Re	1,30	1,31	6,0	7,8	3,7	4,6
Roanne	Ro	0,63	0,02	4,2	4,8	2,4	2,5
Roubaix-Tourcoing	RT	0,29	—	2,4	—	1,3	—
Rouen	Rn	0,69	0,37	3,9	4,4	2,3	2,4
St. Briec	St.B	0,84	1,23	6,1	7,3	3,5	4,3
St. Chamond	St.CH	—	—	3,6	3,5	1,6	1,6
St. Etienne	St. E	0,18	—	2,8	3,0	1,5	1,3
St. Nazaire	St. N	2,26	0,12	5,9	4,5	4,1	2,3
St. Quentin	St. Q	0,45	0,05	4,7	5,6	2,5	2,8
Strasbourg	St	0,66	0,45	3,2	4,1	1,9	2,3
Tarbes	Tb	0,70	0,73	4,9	6,0	2,8	3,4
Thionville	Th	0,94	0,13	4,7	5,2	2,8	2,6
Toulon	To	0,43	—	4,4	5,2	2,4	2,5
Toulouse	Tl	0,70	0,51	4,6	5,4	2,6	2,9
Tours	T	0,90	1,34	5,6	6,7	3,2	4,1
Troyes	Tr	0,51	0,38	4,4	5,0	2,4	2,7
Valence	Va	1,61	0,97	5,7	7,5	3,7	4,3
Valenciennes	Vn	0,28	—	3,6	3,2	1,9	1,5
Paris		0,88		2,7			

(1) Roubaix-Tourcoing fait partie de l'agglomération Lilloise en 1968.

On observe de grands changements entre les deux périodes : Lyon et Toulouse ont disparu, avec des pourcentages d'apport annuel du solde migratoire très faibles (0,50 et 0,70 pour Lyon ; 0,53 et 0,73 pour Toulouse). D'autres agglomérations apparaissent : Bordeaux, Limoges, Orléans . . .

De plus, pour deux agglomérations, le bilan des migrations métropolitaines a changé de sens :

de + en -			de - en +		
	1954 1962	1962 1968		1954 1962	1962 1968
Boulogne	+ 4 353	- 3 688	Bordeaux	- 2 511	+ 11 248
Douai	+ 1 620	- 4 572	Cherbourg	- 1 978	+ 760
Longwy	+ 1 305	- 4 280	Perpignan	- 209	+ 584
Marseille	+ 2 891	- 19 108			
Montluçon	+ 4 856	- 1 208			
St. Etienne	+ 4 017	- 5 392			
Toulon	+ 8 115	- 1 608			
Valenciennes	+ 3 886	- 1 852			

C'est une grande instabilité qui caractérise la capacité des agglomérations à fixer la population.

2 – Apport migratoire et mobilité

Le taux annuel de mobilité est le rapport du volume annuel moyen d'immigrants et d'émigrants à la population moyenne de la période considérée.

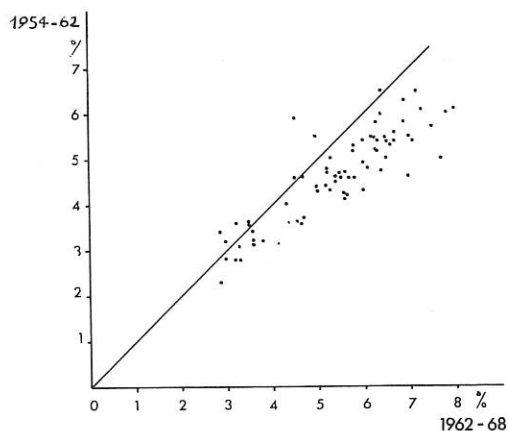
Entre 1954-62 et 1962-68, les grandes unités urbaines françaises ont été des zones d'échanges migratoires d'intensité accrue (graphique n° 2 et tableau n° 3, 2^e colonne).

La comparaison de ces valeurs avec celles de l'apport annuel du solde migratoire dans la population met en évidence l'évolution inverse de la mobilité et de la capacité des agglomérations à retenir la population : l'une augmente tandis que l'autre diminue (graphiques n° 3 et 3 bis).

La grande ville deviendrait-elle davantage un relais, un centre de transit, qu'un lieu d'établissement définitif, ou à tout le moins viager ? Cela correspond-il à un mouvement général au niveau des

Graphique n° 2

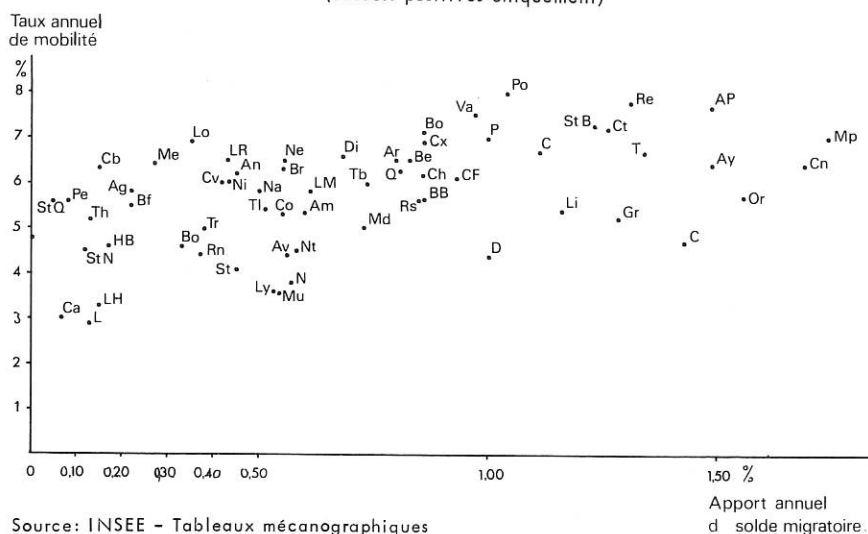
DISTRIBUTION DES AGGLOMERATIONS
SELON LES VALEURS DU TAUX ANNUEL DE MOBILITE
EN 1954-62 ET EN 1962-68



$\frac{\text{Volume annuel moyen d'immigrants et d'émigrants}}{\text{Population moyenne de la période considéré}}$

source: INSEE - Tableaux mécanographiques.

Graphique n° 3 bis
 DISTRIBUTION DES AGGLOMERATIONS
 SELON LES VALEURS DU TAUX ANNUEL DE MOBILITE
 ET CELLES DE L'APPORT ANNUEL DU SOLDE MIGRATOIRE
 PENDANT LA PERIODE 1962-1968
 (valeurs positives uniquement)



villes ? Au profit de quelle catégorie de localité s'effectuent les déplacements actuels de population ?

Ce comportement général qui est celui de Dunkerque, Rouen, Le Mans, Strasbourg, Metz, Besançon, est poussé à l'extrême à St-Nazaire, Lorient, Montbéliard.

— Les villes "mobiles" (taux annuel de mobilité supérieur à 4,5 %) se différencient selon le pouvoir qu'elles ont de retenir la population :

— les villes "passoires", traversées par les flux de migrants : St Quentin, Hagondange-Briey, Belfort.

— celles qui retiennent davantage : Arras, Amiens, Brest, Quimper, Nantes, Dijon, Clermont-Ferrand, Toulouse, Tarbes.

— celles où les migrants "restent" : Caen, Chartres, Rennes, Pau, Annecy, Grenoble.

Parmi les villes "peu mobiles", il y a celles où le jeu des mouvements migratoires n'apporte qu'une faible quantité de population : Lille, Calais, Le Havre. Pour d'autres, déficitaires, le déséquilibre est grand. L'exemple-type serait Marseille qui déjà en

*Répartition des immigrants
selon la catégorie de commune d'origine en 1954 (en %)*

Agglomérations	CR	PUU	GUU	Agglomérations	CR	PUU	GUU
Charleville	50	31	19	Lorient	38	37	25
Troyes	61	20	19	Montluçon	53	29	18
Reims	47	27	26	Clermont—Ferrand	47	32	21
St. Quentin	51	27	22	Angoulême	58	22	20
Amiens	52	26	22	La Rochelle	46	31	23
Rouen	47,5	27,5	25	Poitiers	58,5	20,5	21
Le Havre	44,5	25,5	30	Périgueux	53	24	23
Bourges	53	25	22	Bordeaux	45	28	27
Chartres	57	20	23	Bayonne—Biarritz	39	25,5	35,5
Châteauroux	55	25	20	Pau	42	24,5	33,5
Tours	50	25	25	Toulouse	42	35	23
Orléans	49	26	25	Tarbes	48	29	23
Denain	20,5	46,5	33	Dijon	48	28	24
Maubeuge	37,5	39,5	23	Nevers	49	29	22
Valenciennes	25	34	41	Châlon/Saône	55,5	24	20,5
Dunkerque	35	32,5	32,5	Montceau les Mines	55	23	22
Douai	25	40	35	Lyon	42	30,5	27,5
Lille	22	35	43	Valence	42	37	21
Roubaix—Tourcoing	20	27,5	52,5	Grenoble	38	31	31
Calais	32	36	32	Roanne	61	21	18
Arras	43,5	25,5	31	St. Chamond	46	18	36
Boulogne	31,5	40	28,5	St. Etienne	39	34	27
Bruay en Artois	38,5	33,5	28	Chambéry	50	26	24
Lens	21	46,5	32,5	Annecy	49	23	28
Longwy	51,5	26,5	22	Avignon	32	39	29
Nancy	33	41	26	Nîmes	36	34	30
Forbach	38	35	27	Béziers	38	35	27
Metz	35	26	39	Montpellier	34,5	34	31,5
Hagondange-Briey	35	29	36	Perpignan	36	36	28
Thionville	37	34	29	Cannes	16	31	53
Strasbourg	39,5	33	27,5	Nice	21	27	52
Colmar	42	30	28	Aix	24	32	44
Mulhouse	40	33	27	Marseille	23	34	43
Montbéliard	48,5	32	19,5	Toulon	24,5	33	42,5
Besançon	55	23	22	Limoges	59	21	20
Belfort	43,5	30,5	26				
Caen	49	31	20				
Cherbourg	54,5	20	25,5	Paris	45,8	29,5	24,7
St. Nazaire	32	44	24				
Nantes	50	27	23				
Angers	55	24	21				
Le Mans	59	23	18				
St. Briec	56	22	22				
Quimper	55,5	24	20,5				
Brest	44,5	29,5	26				
Rennes	51	25	24				

CR = Communes Rurales
PUU = Petites Unités Urbaines (de population inférieure à 50.000 hab.)
GUU = Grandes Unités Urbaines (de population supérieure à 50.000 hab.)

1954-62 n'avait que très peu gagné dans ses échanges avec le territoire métropolitain (+ 2 891) et qui, en 1962-68 perd 19 108 unités. Marseille est la ville "étrangère".

Entre ces deux groupes de villes se placent celles dont le comportement est particulièrement stable de 1954 à 1968 : Avignon, Lyon et Mulhouse, ces deux dernières possédant par ailleurs des valeurs absolument identiques :

Taux annuel de mobilité		Apport annuel du solde migratoire	
	1954-62	1962-68	
Lyon	3,2	3,6	0,58
Mulhouse	3,1	3,6	0,53

Enfin quelques agglomérations évoluent à l'inverse de la tendance générale : l'apport annuel du solde migratoire dans la population augmente avec l'accroissement de la mobilité : très faiblement à Nancy et Nîmes ; plus nettement à Tours, Chalon/Saône, Poitiers, St-Brieuc, Limoges ; très nettement à Montpellier, Aix-en-Provence, Orléans.

3 - Immigration et renouvellement de population

Le taux annuel de mobilité ne permet pas de connaître le rapport existant entre les deux termes : immigration et émigration ; l'accroissement de la mobilité pouvant être provoqué par un gonflement des effectifs de l'un des deux flux seulement.

C'est pourquoi nous avons choisi de juxtaposer aux résultats précédents une mesure de la part des immigrants dans la population des agglomérations.

Le taux annuel de renouvellement est le rapport du volume annuel moyen d'immigrants à la population moyenne de la période considérée (tableau n° 5, 3^e colonne).

Entre 1954-62 et 1962-68, ce taux s'accroît (graphique n° 4). Les villes situées à l'écart de la ligne d'égale valeur ont reçu une part importante d'étrangers : Béziers (51,1), Perpignan (49,2), Montpellier (41), Nîmes (40,6), Aix-en-Provence (36,5).

*
* *

TABLEAU n° 5
Répartition des émigrants
selon la catégorie de commune de destination en 1962 (en %)

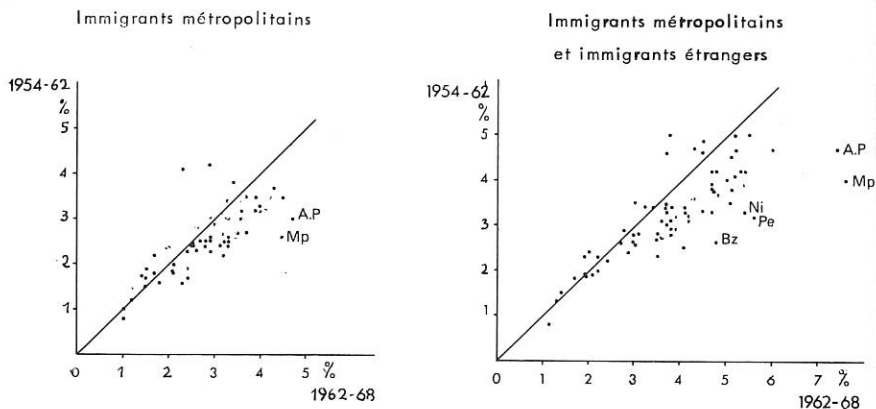
Agglomérations	CR	PUU	GUU	Agglomérations	CR	PUU	GUU
Charleville	34	29	37,5	St. Brieuc	29	20	51
Troyes	38	23	39	Quimper	27,5	23	49,5
Reims	33	26	41	Brest	18,5	24	57,5
St. Quentin	33	27	40	Rennes	29	23	48
Amiens	32	25	43	Lorient	18	28	54
Rouen	33	26	41	Limoges	35	21	44
Le Havre	25,5	21	53,5	Montluçon	35	23	42
Bourges	32	24	44	Clermont-Ferrand	34	33	33
Chartres	29	24	47	Angoulême	38	24	38
Châteauroux	31	23	46	La Rochelle	35	26	39
Tours	34	20	46	Poitiers	30,5	22,5	47
Orléans	34	21	45	Périgueux	40	21	39
Denain	18,5	40	41,5	Bordeaux	37	26	37
Maubeuge	29,5	38	32,5	Bayonne	26	24	50
Valenciennes	22,5	35,5	42	Pau	31	23	46
Dunkerque	22	26	52	Toulouse	36	30	34
Douai	19	37	44	Tarbes	35	25	40
Lille	18	26	56	Dijon	35	23	42
Roubaix-Tourcoing	17,5	25	57,5	Nevers	32	28	40
Calais	17	31,5	51,5	Châlon/Saône	33	25	42
Arras	25	28	47	Montceau	42	24	34
Boulogne	18,5	38	43,5	Lyon	38	27	35
Bruay en Artois	15	33	52	Valence	28	31	41
Lens	20,5	39	40,5	Grenoble	33	24	43
Longwy	45,5	20	34,5	Roanne	37	19	44
Nancy	28	33,5	38,5	St. Chamond	27	18	55
Forbach	25	60	15	St. Etienne	29	29	42
Metz	26	26	48	Chambéry	33	25	42
Hagondange-Briey	30	29	41	Annecy	42,5	20,5	37
Thionville	31	30,5	38,5	Avignon	27	33	40
Strasbourg	29	31	40	Nîmes	27	31,5	41,5
Colmar	27	29	44	Béziers	26,5	30	43,5
Mulhouse	29,5	29,5	41	Montpellier	27	28	45
Montbéliard	39	24	37	Perpignan	32	27	41
Besançon	35	22,5	42,5	Cannes	21	33	46
Belfort	29	22	49	Nice	27,5	27	45,5
Caen	36	21,5	42,5	Aix	25,5	28	46,5
Cherbourg	29,5	21	49,5	Marseille	26,5	32,5	41
St. Nazaire	21	29,5	49,5	Toulon	21,5	28,5	50
Nantes	30	24,5	45,5				
Angers	33	21	46				
Le Mans	32	20	48	Paris	41,7	29,9	28,4

CR = Communes Rurales

PUU = Petites Unités Urbaines (de population inférieure à 50.000 hab.)

GUU = Grandes Unités Urbaines (de population supérieure à 50.000 hab.)

Graphique n° 4
DISTRIBUTION DES AGGLOMERATIONS
SELON LES VALEURS DU TAUX ANNUEL DE RENOUVELLEMENT
EN 1954-62 ET EN 1962-68



Voluma annuel moyen d'immigrants

Population moyenne de la période considérée

Source: INSEE - Tableaux mécanographiques

Quelle est la finesse du filtre que chaque agglomération oppose aux échanges migratoires ? Quelle part de jeunes garde-t-elle ? Quel type d'actifs ? Quelles caractéristiques sociales présentent les migrants ?

Répondre à ces questions serait l'objet d'une vaste recherche. Nous limitant à l'étude de l'extension territoriale des aires d'échanges migratoires, nous précisons le rôle des agglomérations urbaines dans la transformation des flux de migration.

2^e PARTIE — LES AIRES D'ÉCHANGES MIGRATOIRES EN 1954-62

I — Présentation des histogrammes

Les tableaux MI_1/TE_3 donnent le détail des origines et destinations de la migration par département pour l'ensemble des communes rurales, des unités urbaines inférieures à 50 000 habitants et pour chaque agglomération de plus de 50 000 habitants. Les chiffres ont été regroupés par région.

Le découpage régional

Partager la France en grandes régions pose toujours des problèmes difficiles. En ce qui concerne les migrations, aucun des découpages déjà existants ne peut prévaloir, puisque la question n'a pas encore été étudiée au niveau des agglomérations. Un découpage selon des zones d'influence urbaine, tel que de nombreux travaux l'ont déjà esquissé, aurait peut-être été souhaitable.

Mais la présentation des statistiques nous a incité à utiliser les divisions proposées par l'INSEE, ce qui simplifiait beaucoup les calculs. Les 21 régions-programmes, encore trop nombreuses, ont été regroupées en 9 grandes régions : la Région Parisienne, le Bassin Parisien, le Nord, l'Est, l'Ouest, le Massif Central, le Sud-Ouest, la Région Lyonnaise, le Sud-Est. Ce découpage doit être considéré comme un cadre d'étude (carte n° 1).

La représentation cartographique

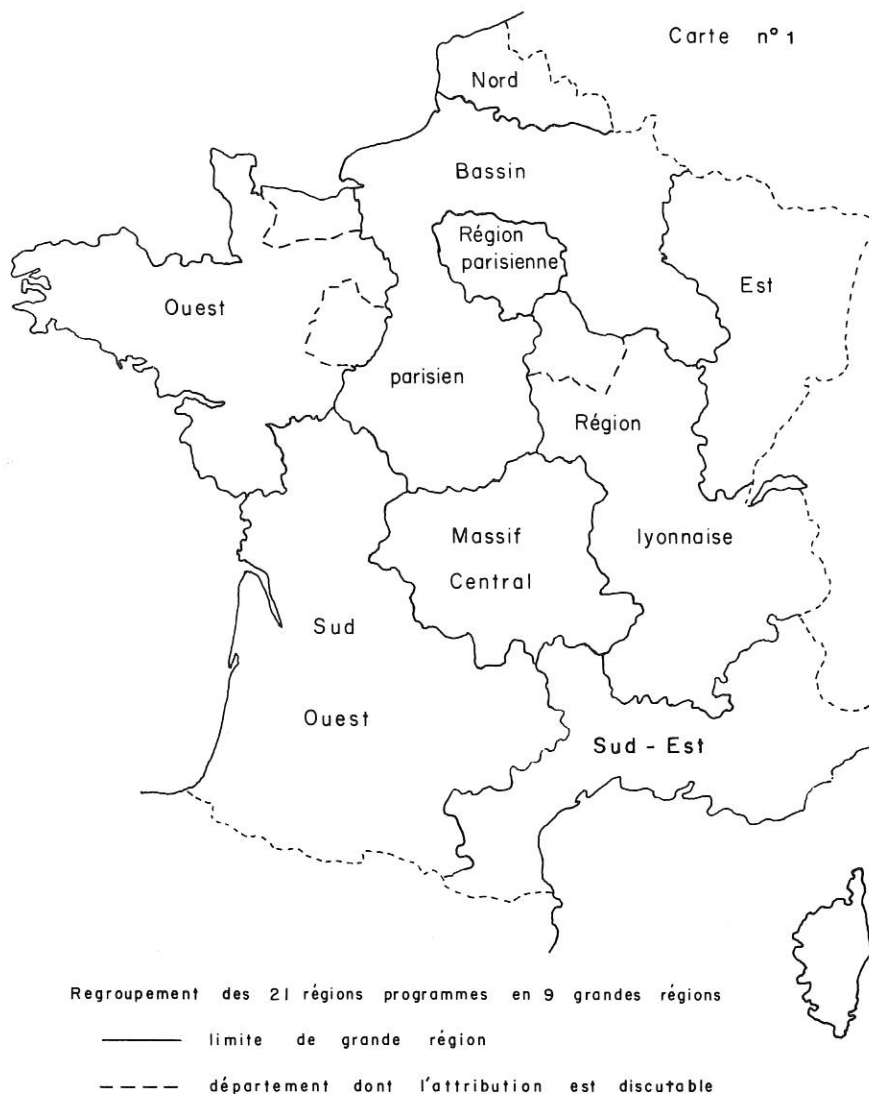
Pour représenter les mouvements migratoires, il faudrait sans doute utiliser un système de flèches qui traduiraient le volume des déplacements d'une région à l'autre. Ce procédé a été utilisé pour représenter les flux inter-urbains ; mais il n'était pas possible de l'employer pour les flux des 81 agglomérations avec chacune des 9 régions.

Un histogramme à l'emplacement de chaque ville représente ce qui est entré et sorti entre 1954 et 1962, chaque branche de l'histogramme se rapportant à une origine et à une destination différente.

Ainsi pour les cartes n° 2-A : au-dessus d'une ligne horizontale figure le nombre des immigrants (c'est-à-dire les personnes qui ne résidaient pas dans l'agglomération en 1954 — mais qui résidaient en France métropolitaine — et qui s'y trouvent en 1962) ; au-dessous de la ligne, figure le nombre des émigrants (c'est-à-dire les personnes qui résidaient dans l'agglomération en 1954 et qui se trouvent ailleurs en France en 1962).

De gauche à droite, chaque branche de l'histogramme représente une grande région ; la largeur est de 2,5 mm et la hauteur proportionnelle au nombre de personnes concernées par la migration, à raison de 1 cm pour 5 000 personnes. Lorsque l'un des mouvements a une très grande ampleur (plus de 20 000 personnes), la branche de l'histogramme a été épaissie jusqu'à 5 mm et la hauteur diminuée de façon à respecter la proportionnalité de surface : $1 \text{ mm}^2 = 200 \text{ personnes}$.

Ce système de représentation occupe encore une grande place, si bien qu'il a fallu réaliser une carte pour chaque grande région (Région Parisienne exclue), à l'échelle du 1/2 000 000^e. L'échelle



a été agrandie pour la région du Nord dont les villes sont très nombreuses et très rapprochées.

Il est manifeste sur les cartes n° 2-A que la grande région où se trouve l'agglomération accapare une partie très importante des mouvements de migration. Aussi a-t-on mis en regard de chacune des cartes 2-A, *une carte 2-B* où des histogrammes représentent les flux migratoires selon la catégorie de commune d'origine et de

destination (immigrants au-dessus de la ligne horizontale, émigrants au-dessous), avec de gauche à droite :

- deux branches pour les migrants du département
- deux branches pour les migrants de la région-programme moins le département
- deux branches pour les migrants de la grande région moins la région-programme
- deux branches pour les migrants du reste de la France.

Le pointillé distingue les communes rurales et la trame les unités urbaines, quelle que soit leur taille.

Sur chaque série de cartes, l'importance du solde des migrations pour une même région ou pour une même catégorie de communes, est indiquée par le noircissement de la branche considérée, au-dessus ou au-dessous de la ligne horizontale selon que le solde est en faveur de l'immigration ou de l'émigration.

Sur les cartes A, ce solde est récapitulé à l'emplacement exact de chaque agglomération par un carré noir dont la surface est proportionnelle à son ordre de grandeur, à raison de 1 mm² pour 200 personnes.

Sur les cartes B, on a représenté l'indice de recrutement extra-régional :

$$i_r = \frac{\text{immigrants de France} - \text{immigrants de la grande région}}{\text{immigrants du département}}$$

dont la valeur est indiquée dans les carrés égaux à l'emplacement de chaque agglomération, par des trames différentes.

2 — Typologie des agglomérations selon les catégories de populations échangées : prédominance de ruraux ou d'urbains ?

La ville est un lieu de transit des flux migratoires et un lieu de modification de ces flux. A en juger par les tableaux n^{os} 4 et 5, les mouvements de population selon la catégorie de commune d'origine ou de destination apparaissent plus "sériés" à la sortie qu'à l'entrée :

Distribution des migrants	
en provenance de :	à destination de :
CR : de 16 à 61 %	CR : de 15 à 45 %
PUU : de 20 à 47 %	PUU : de 20 à 42 %
GUU : de 18 à 53 %	GUU : de 35 à 48 %

CR = Communes rurales

PUU = Petites Unités Urbaines (dont la population est inférieure à 50 000 habitants)

GUU = Grandes Unités Urbaines (dont la population est supérieure à 50 000 habitants).

Selon le schéma général, les agglomérations urbaines reçoivent davantage de migrants en provenance des communes rurales qu'elles n'en envoient ; mais pas au même degré :

39 agglomérations à forte attraction rurale, où la combinaison des % de migrants est :

- de 45 à 61 % en provenance des CR
- de 20 à 32 % en provenance des PUU
- de 18 à 28 % en provenance des GUU.

1^e groupe : *Longwy, Clermont-Ferrand, Montceau-les-Mines*.

2^e groupe : *Charleville, Troyes, Reims, St-Quentin, Rouen, Montbéliard, Besançon, Caen, Montluçon, Angoulême, La Rochelle, Périgueux, Bordeaux, Tarbes, Dijon, Nevers, Châlon/Saône, Chambéry, Annecy*.

3^e groupe : *Amiens, Le Havre, Bourges, Chartres, Châteauroux, Tours, Orléans, Cherbourg, Nantes, Angers, Le Mans, St-Brieuc, Quimper, Rennes, Poitiers, Roanne, Limoges*.

Le mouvement d'émigration vers les CR est également fort dans cette liste d'agglomérations ; à l'exception de Paris, Toulouse et Lyon, on retrouve toutes celles qui ont envoyé plus de 35 % de leurs émigrants en zones rurales (celles qui sont en italique).

31 agglomérations moins marquées par la dominante rurale de l'immigration, où la combinaison des % de migrants est :

- de 31 à 46 % en provenance des CR
- de 24 à 44 % en provenance des PUU
- de 23 à 36 % en provenance des GUU

1^e groupe : *Maubeuge, Forbach, Lyon, Toulouse, Paris*.

2^e groupe : *Nancy, Hagondange, Thionville, Strasbourg, Mulhouse, Valence, St-Etienne, Avignon, Nîmes, Perpignan*.

3^e groupe : *Calais, Arras, Boulogne, Dunkerque, Bruay, Metz, Colmar, Belfort, Brest, Lorient, St-Nazaire, Pau, Bayonne, Grenoble, St-Chamond, Béziers, Montpellier*.

2 agglomérations à attraction urbaine, où la combinaison des migrants est :

- de 16 à 25 % en provenance des CR
- de 26 à 47 % en provenance des PUU

de 32 à 53 % en provenance des GUU

1^e groupe : néant

2^e groupe : Denain, Valenciennes, Lens, Marseille.

3^e groupe : Douai, Lille, Roubaix-Tourcoing, Cannes, Nice, Aix-en-Provence, Toulon.

Dans cette première typologie, les agglomérations ont aussi été réparties selon le % de leurs émigrants vers les GUU :

. celles du 1^e groupe ont un % inférieur à 36

. celles du 2^e groupe ont un % compris entre 36 et 43

. celles du 3^e groupe ont un % supérieur à 43

A part Lille, aucune métropole n'a pris place dans ce dernier groupe.

Ce classement des agglomérations met à jour quelques faits dominants :

— *des regroupements régionaux* : Bassin Parisien, Franche Comté, Ouest et une partie du Sud Ouest, Centre, Nord de la Région Lyonnaise, pour les agglomérations à forte attraction rurale.

Pas-de-Calais, Est, Midi-Languedoc-Pyrénées, les grandes villes de la Région Lyonnaise, pour les agglomérations "rurales".

Nord et Midi-Provence, pour les agglomérations à attraction urbaine.

— le recrutement est très marqué par la densité et la structure du peuplement régional.

— l'attraction rurale s'exerce sur une zone très proche de l'agglomération, dépasse peu le cadre départemental.

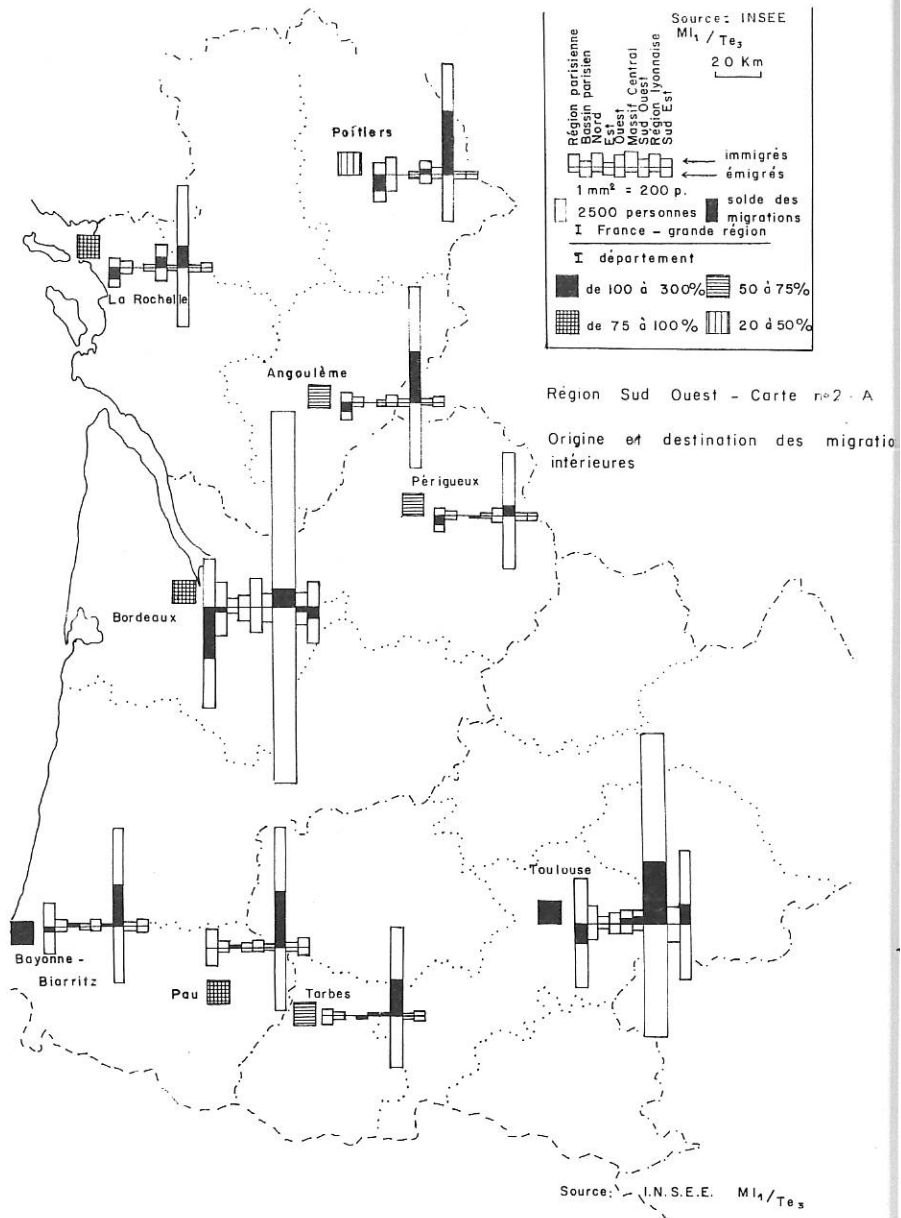
L'étroitesse de l'aire des échanges migratoires est d'ailleurs un fait général.

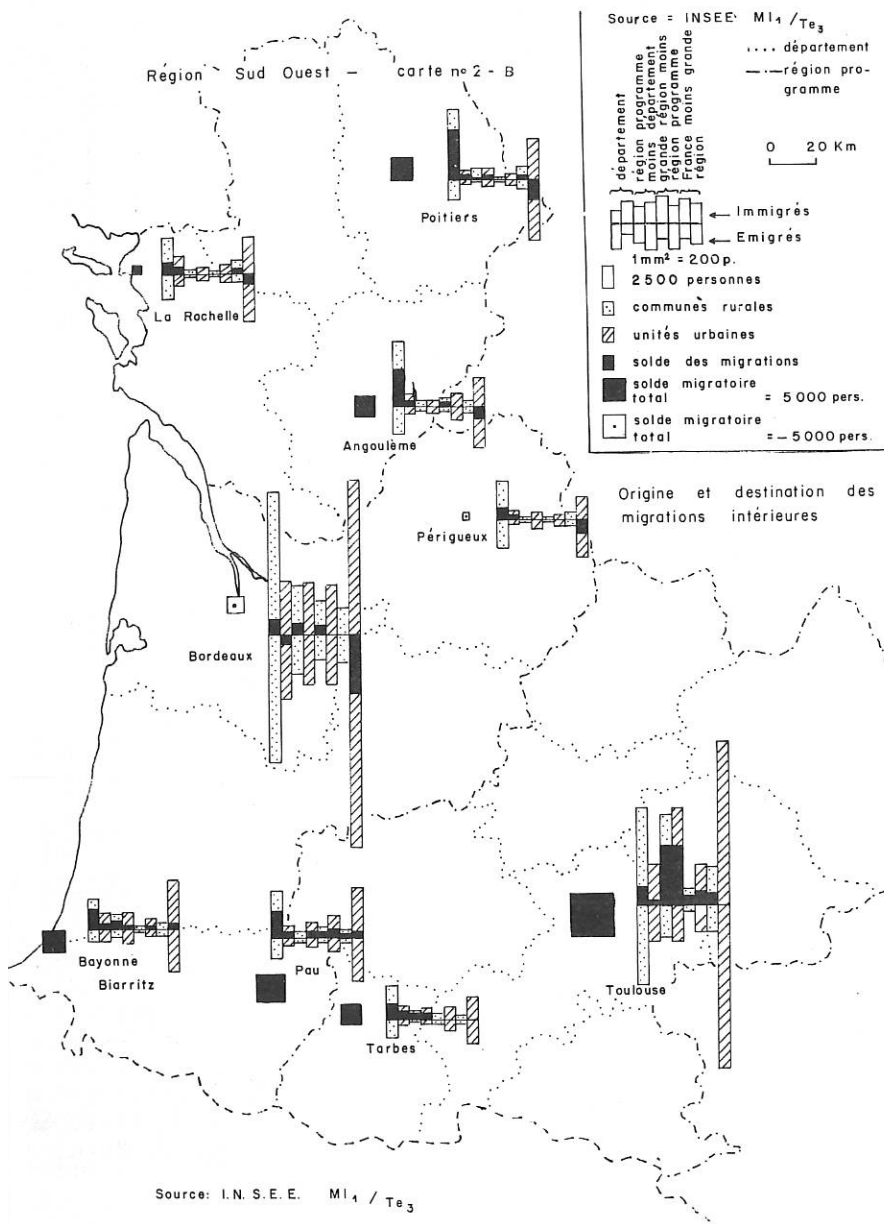
3 — Typologie des agglomérations selon l'extension des aires d'échanges migratoires

Cette typologie sera précisée ultérieurement. Elle se réfère d'une part à l'importance des effectifs de migrants échangés avec chacune des 9 grandes régions ; d'autre part à la répartition des immigrants selon leur région d'origine.

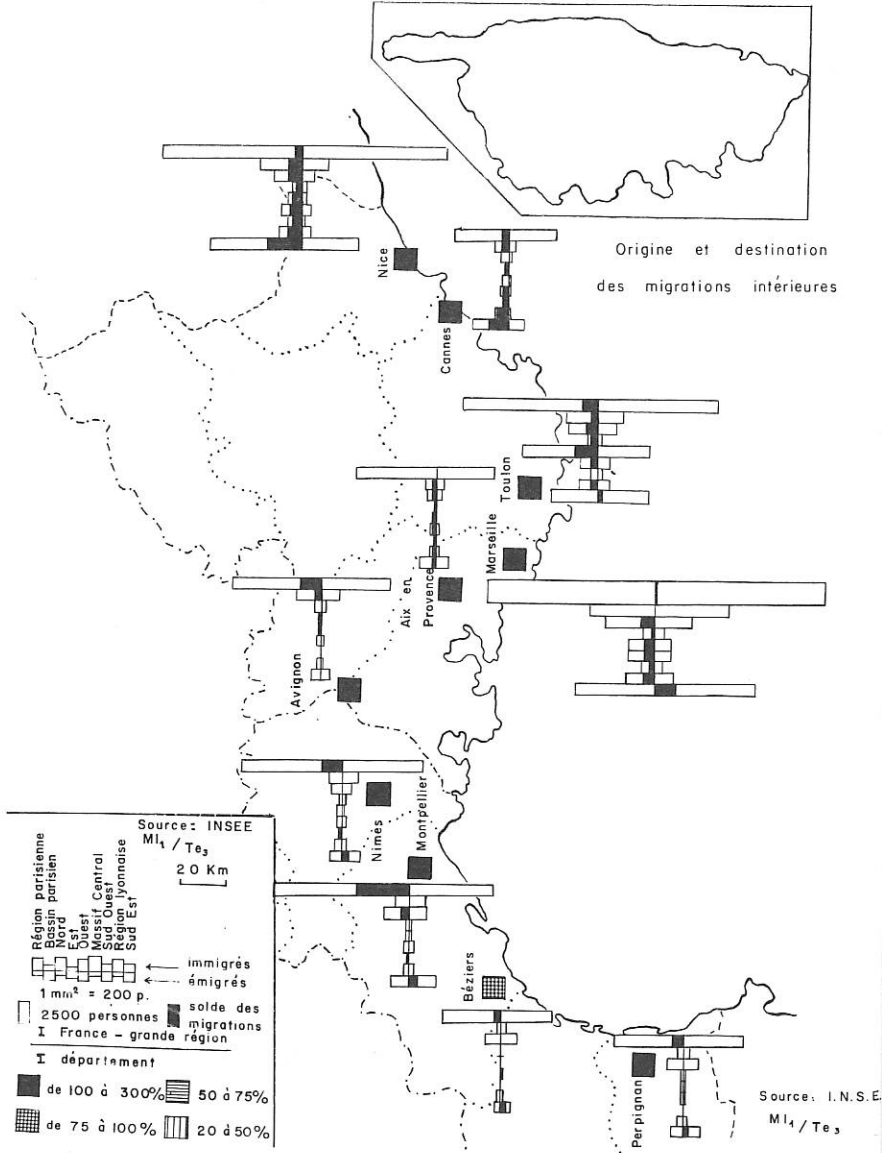
Après consultation de la carte n° 3 et du tableau n° 6, on peut déjà faire quelques remarques de portée générale :

— la zone privilégiée des échanges de population pour chaque agglomération, est "sa" région ; ceci même au niveau des relations inter-urbaines.





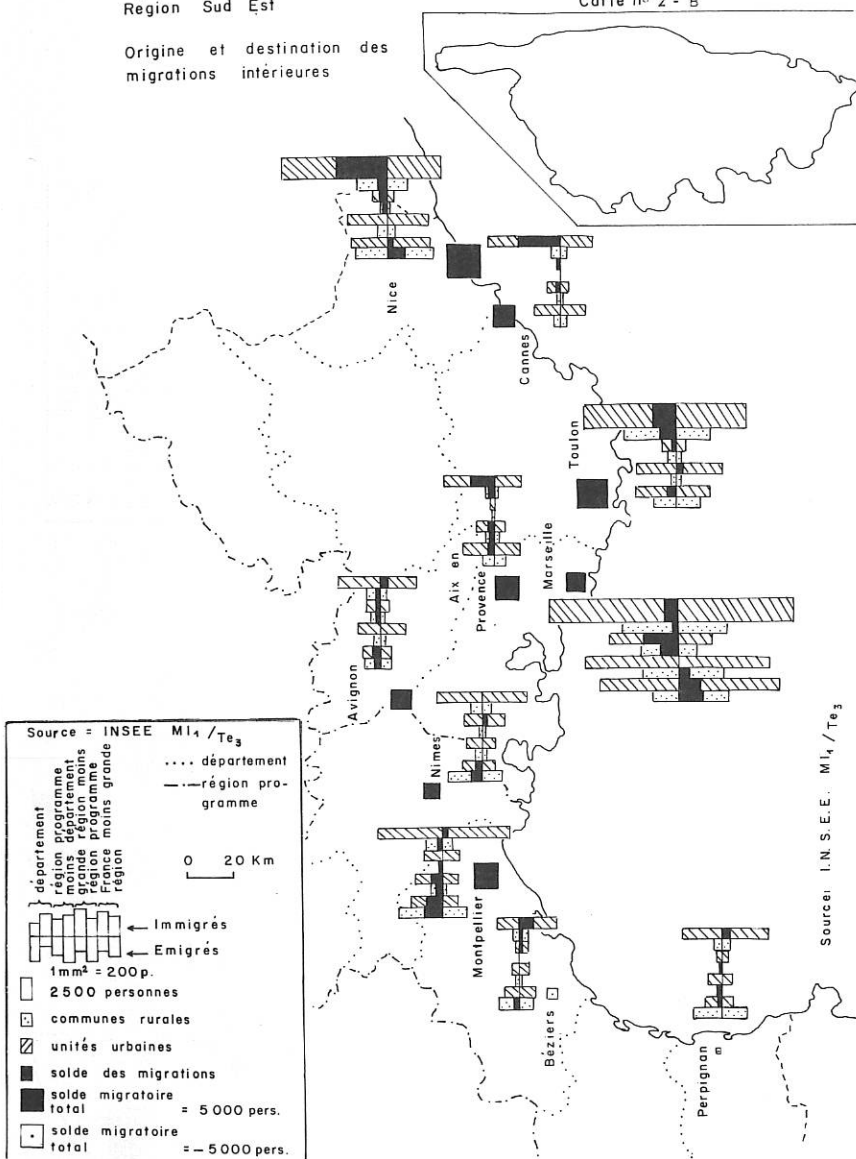
Région Sud Est - Carte n° 2 - A



Région Sud Est

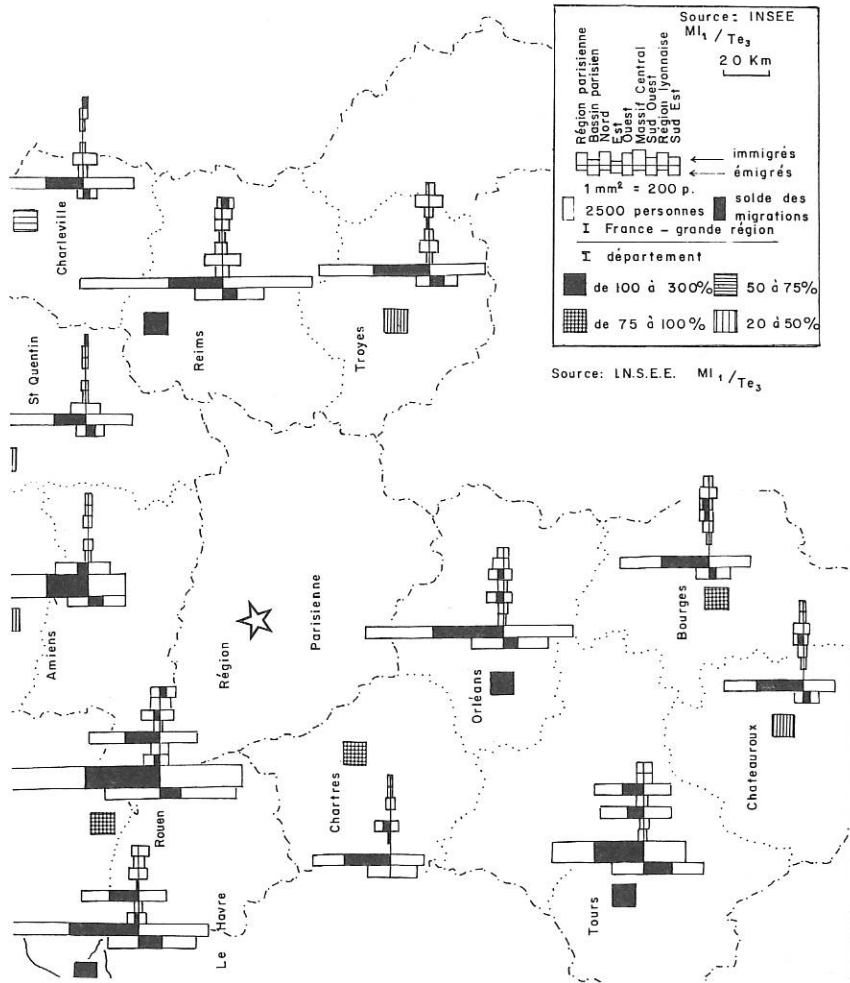
Carte n° 2 - B

Origine et destination des migrations intérieures



Région Bassin Parisien - Carte n° 2 - A

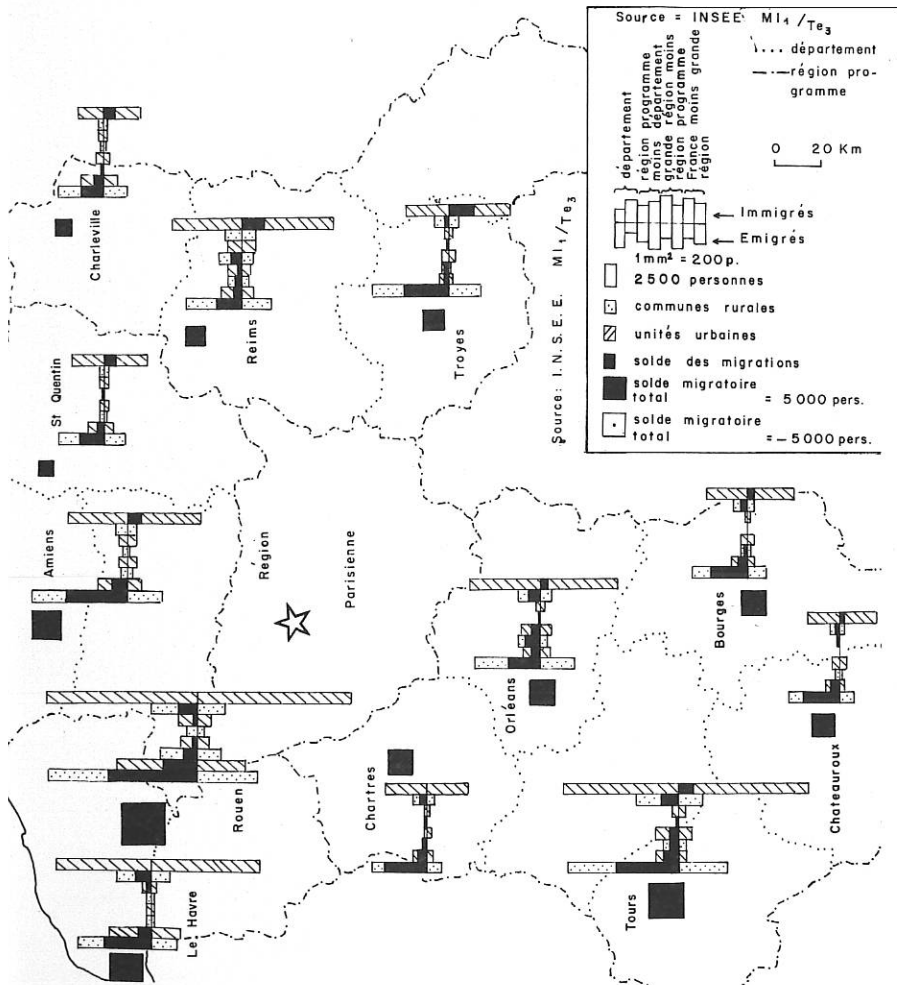
Origine et destination des migrations internes



Région Bassin Parisien

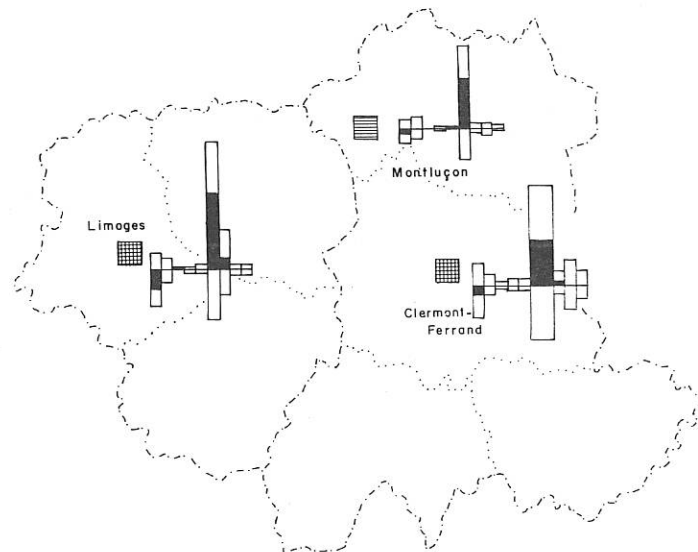
Carte n° 2 - B

Origine et destination des migrations intérieures



Région Massif Central — Carte n° 2 - A

Origine et destination de migrations intérieures

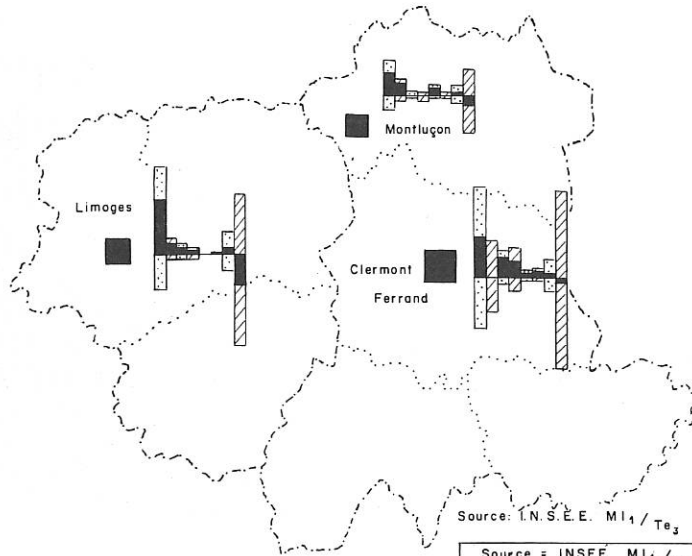


Source: I. N. S. E. E. M_1 / T_{e3}

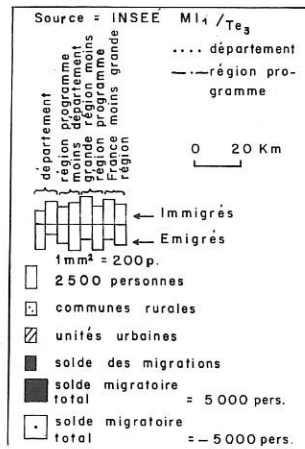
Région Massif Central

Carte n° 2 - B

Origine et destination des migrations intérieures

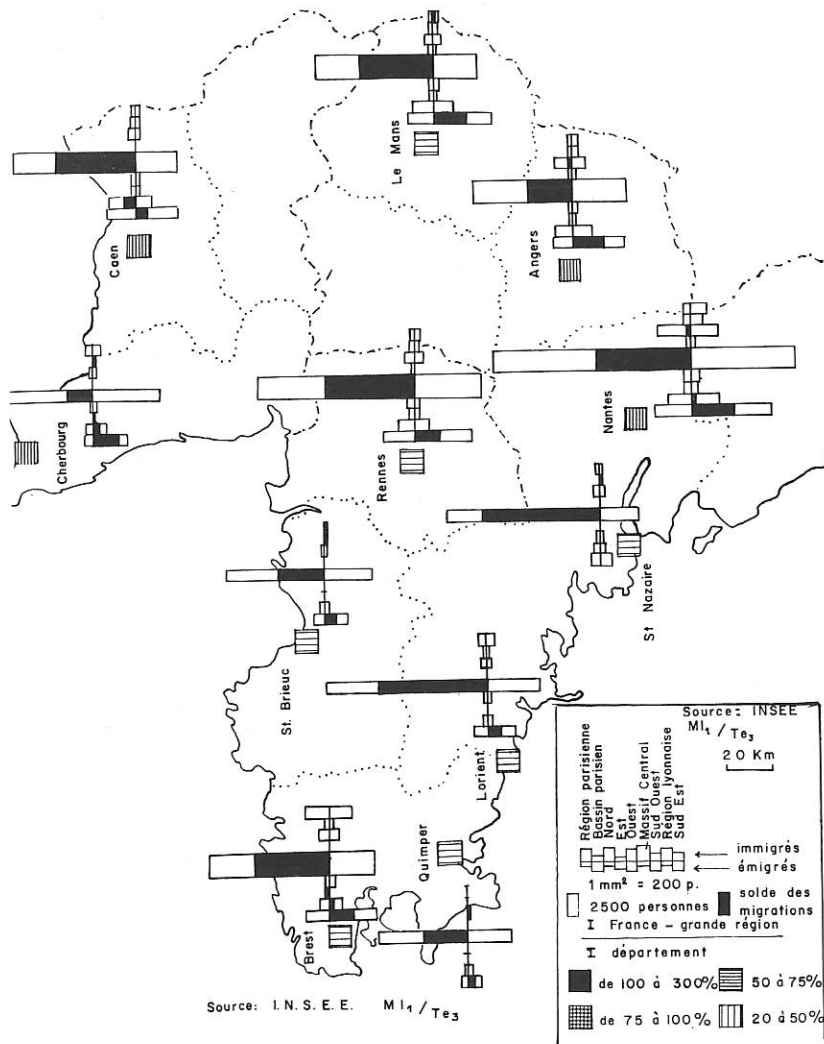


Source: I.N.S.E.E. M_{14} / T_{e3}



Région Ouest - Carte n° 2 - A

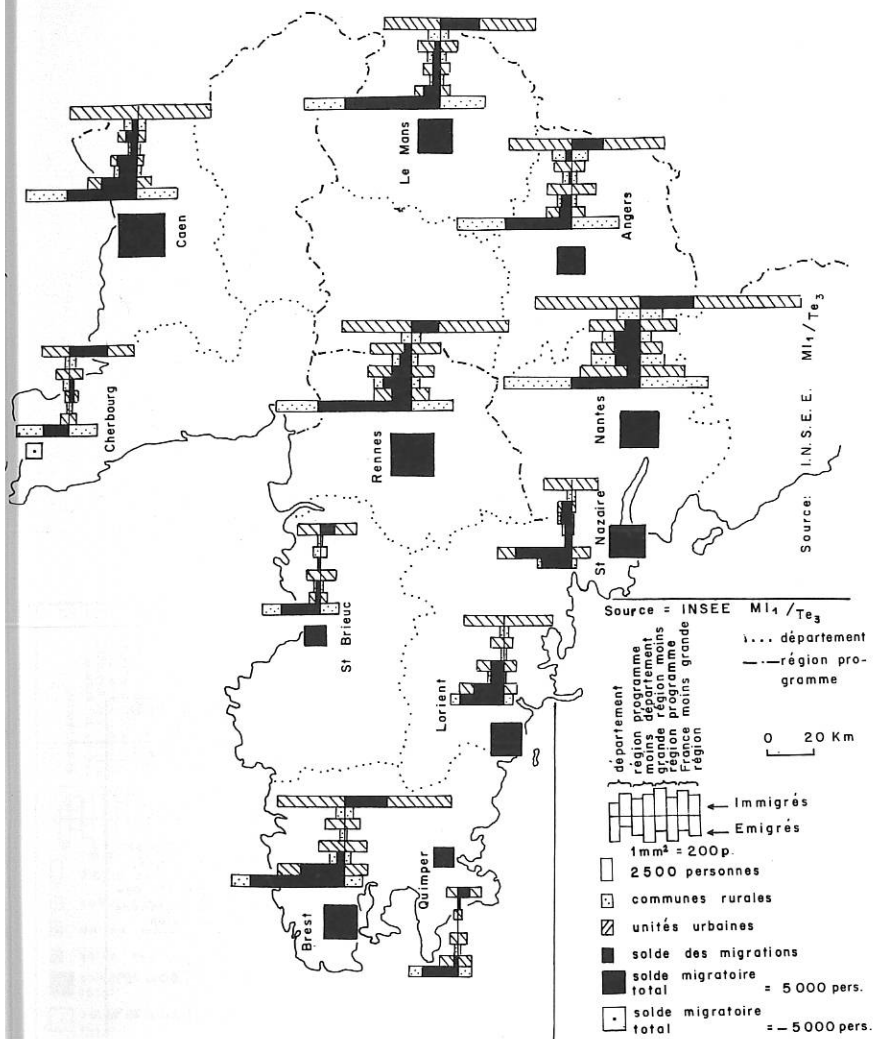
Origine et destination des migrations intérieures



Région Ouest

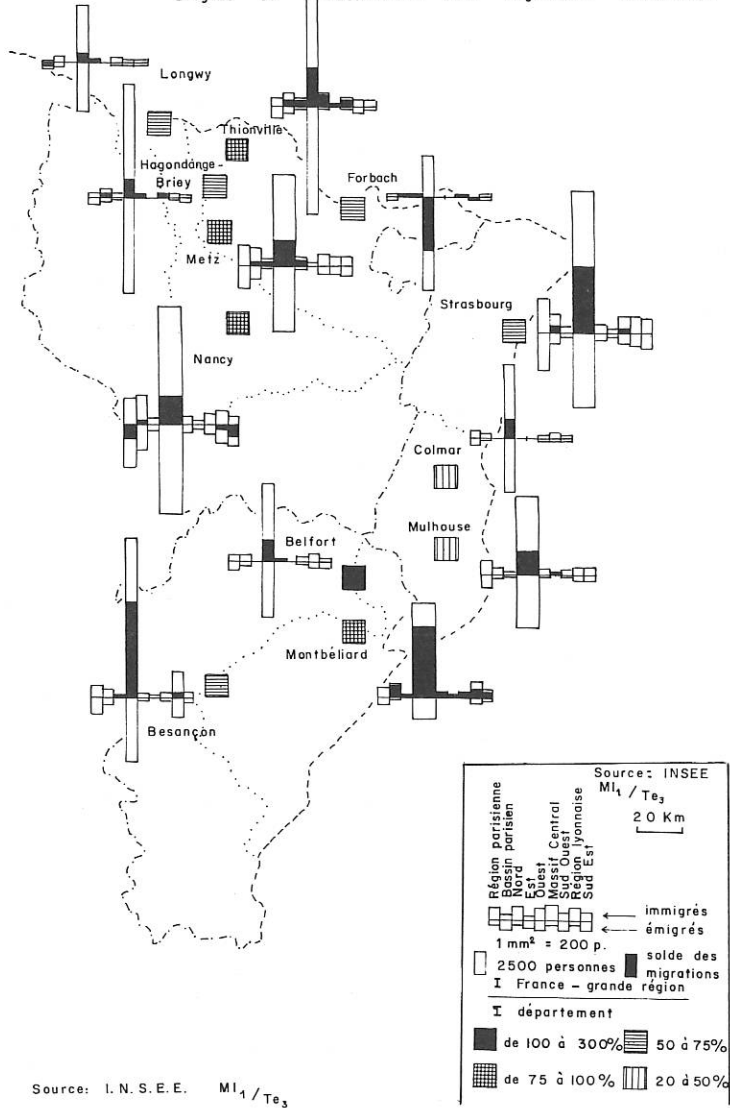
Carte n°2 - B

Origine et destination des migrations intérieures



Région Est - Carte n°2 - A

Origine et destination des migrations internes

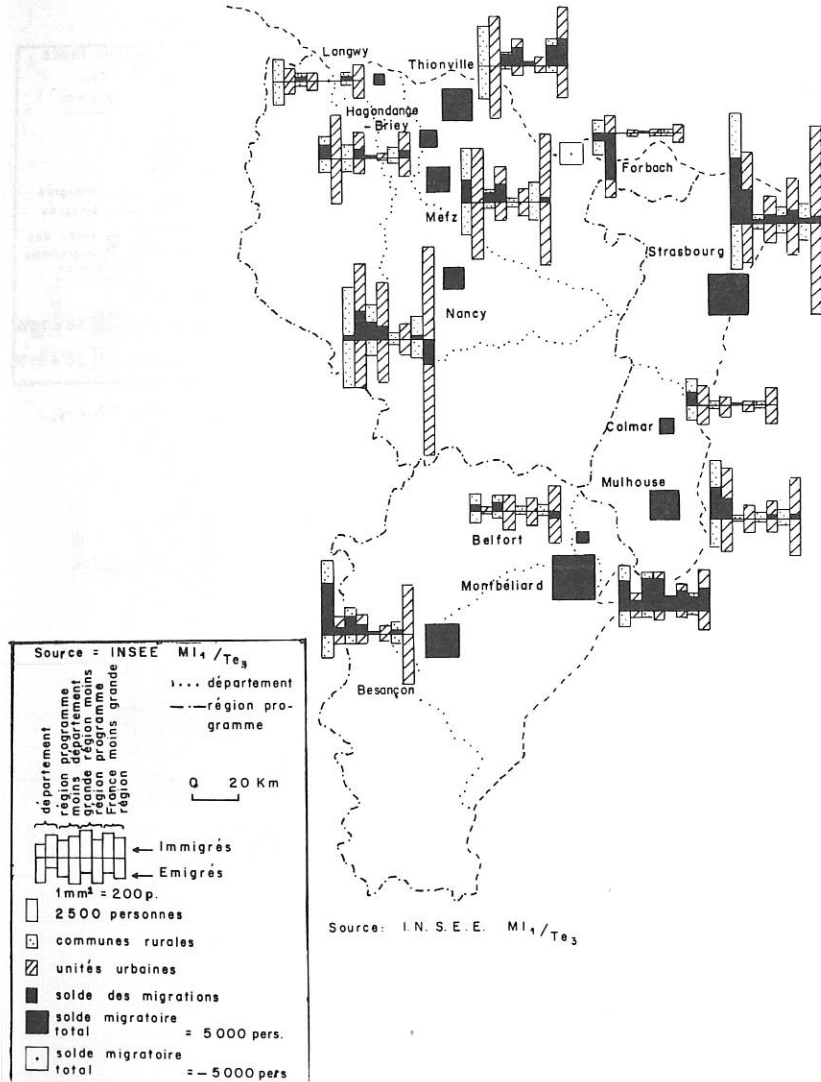


Source: I. N. S. E. E. M_{i4} / T_{e3}

Région Est

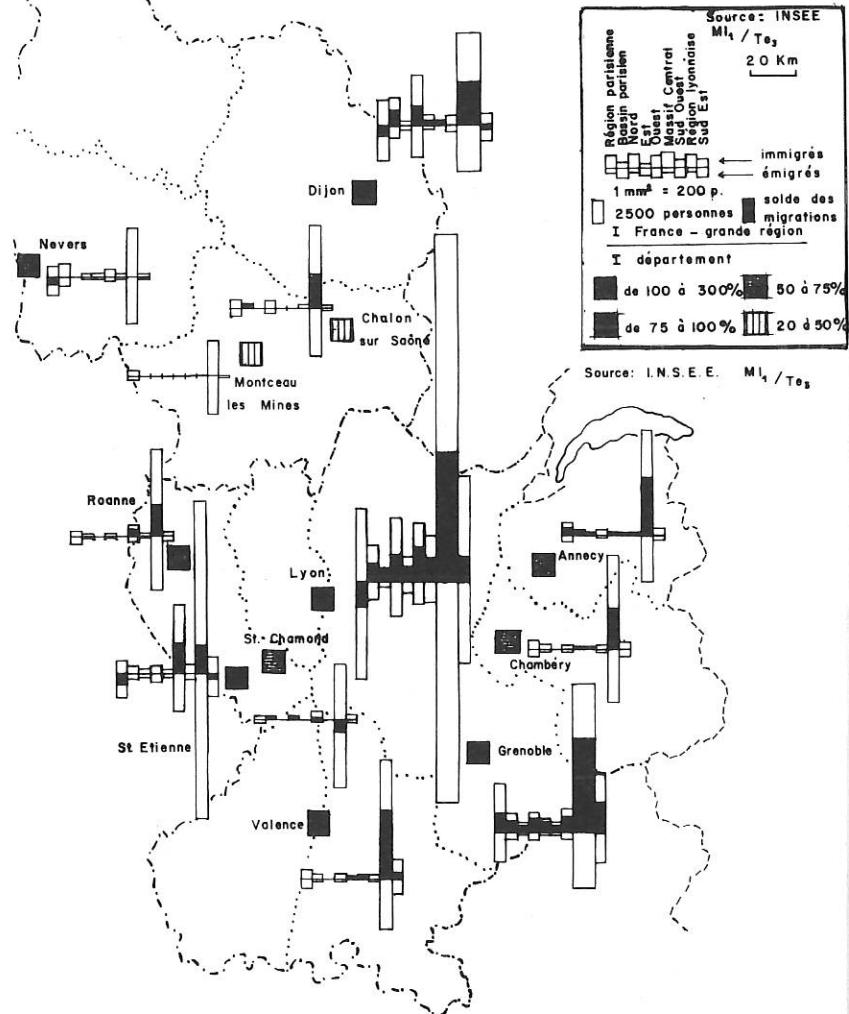
Carte n° 2 - B

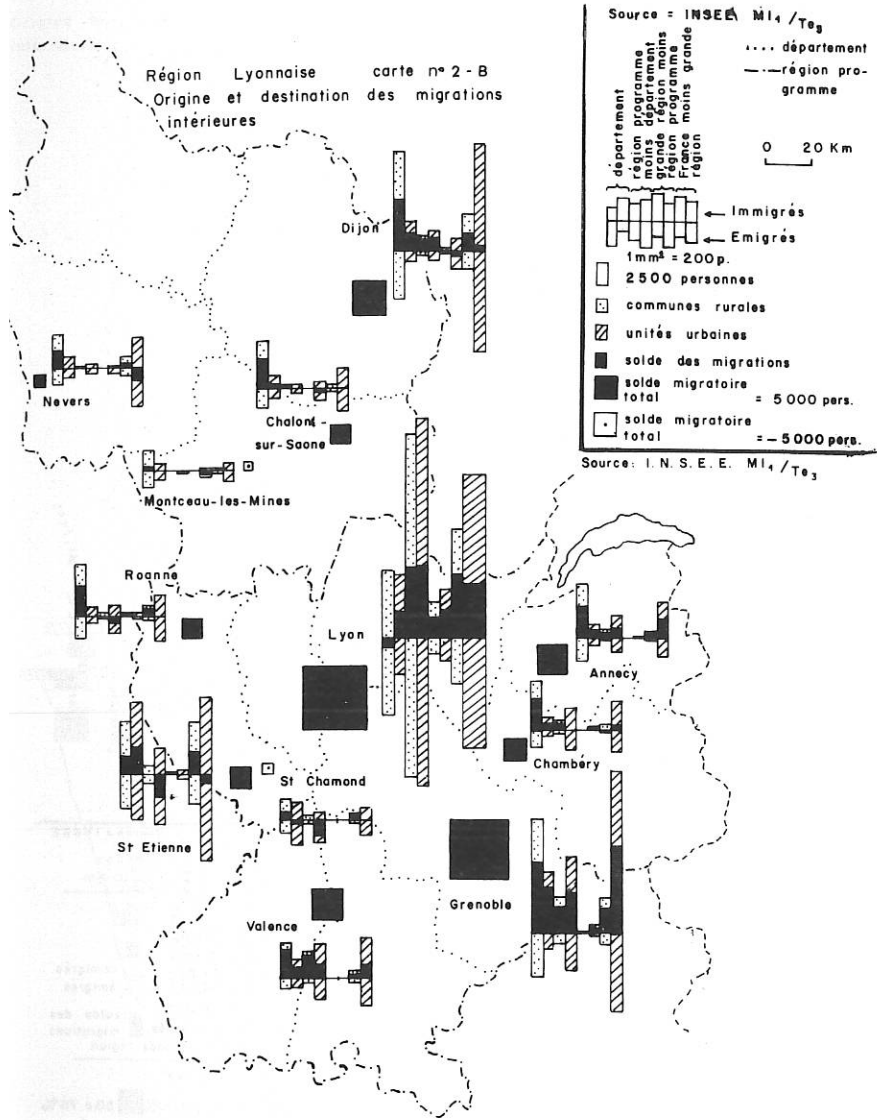
Origine et destination des migrations intérieures



Région Lyonnaise - Carte n° 2 - A

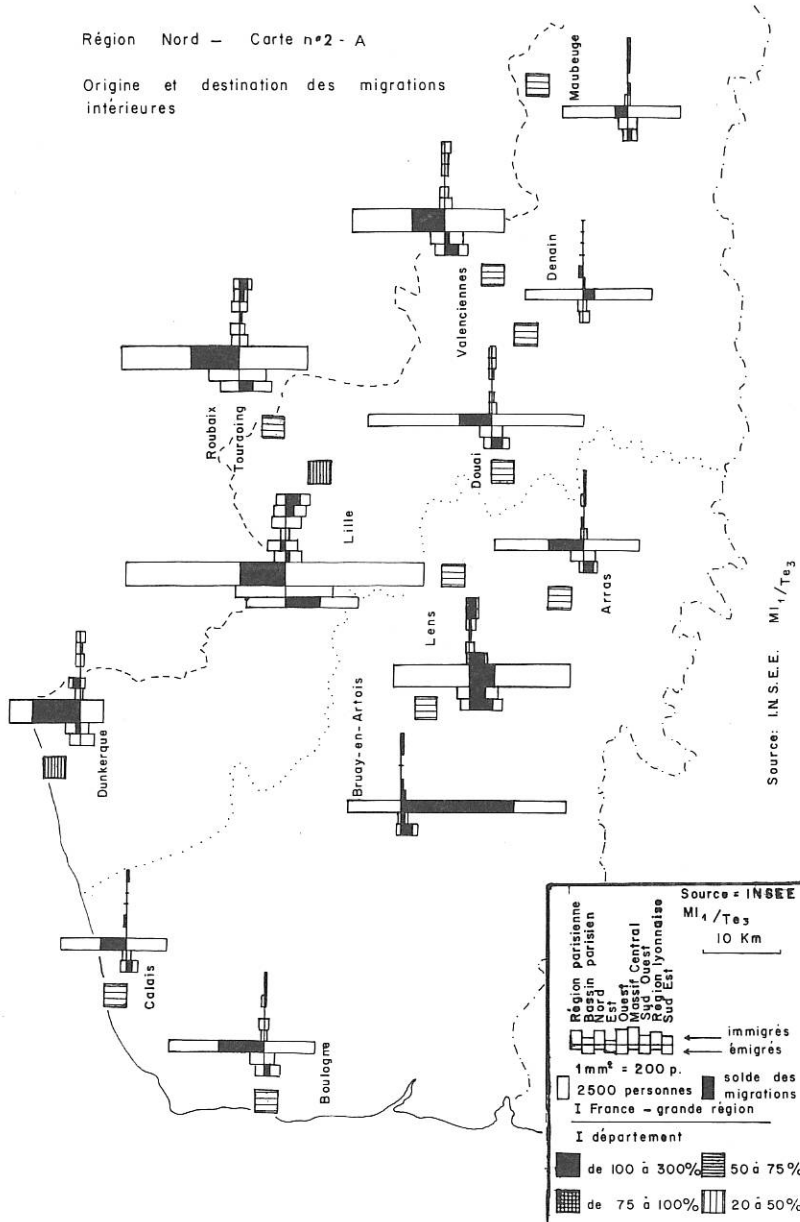
Origine et destination des migrations intérieures





Région Nord - Carte n°2 - A

Origine et destination des migrations
intérieures



Région Nord - Carte n° 2 - 3

Origine et destination des migrations
intérieures

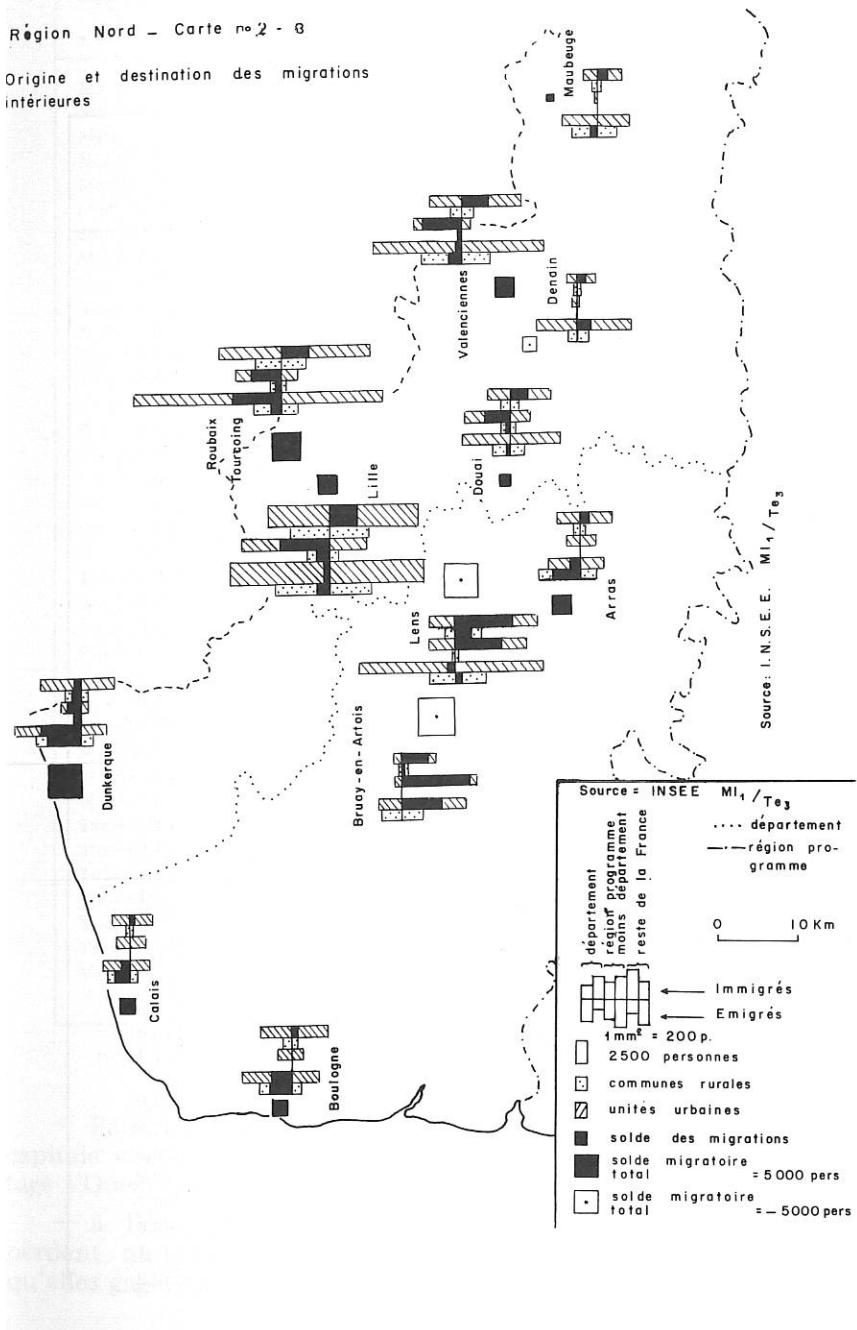


TABLEAU n° 6

*Bilan des échanges migratoires de chaque agglomération
avec sa région et avec la région parisienne, en 1954-62 .
Indice de recrutement extra-régional*

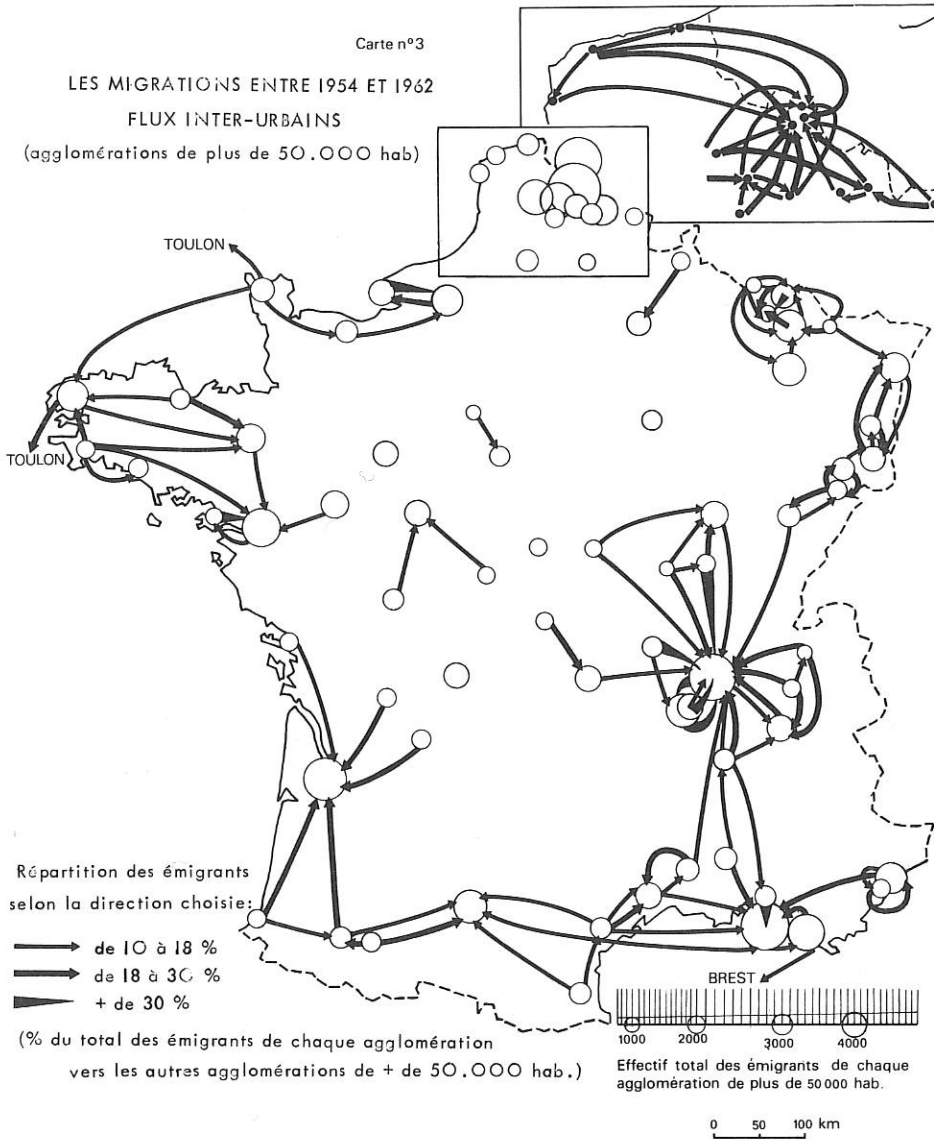
Agglomérations	Solde migratoire (effectifs)		Indice de recrutement extra-régional
	avec la région	avec la région parisienne	
Aix-en-Provence	2 454	+ 559	136,5
Amiens	9 106	- 1 728	57,2
Angers	10 048	- 3 166	57,7
Angoulême	5 582	- 1 121	46
Annecy	6 451	+ 637	64,1
Arras	3 723	- 817	40,5
Avignon	2 198	+ 63	164,8
Belfort	2 163	- 328	141,2
Besançon	10 591	- 285	69,8
Béziers	525	- 730	80,7
Biarritz—Bayonne	4 530	- 447	112,9
Bordeaux	4 106	- 5 503	92,2
Boulogne/Mer	4 978	- 645	47,1
Bourges	5 093	- 804	77,3
Brest	16 014	- 2 758	42,3
Bruay en Artois	- 12 355	- 1 413	23,4
Caen	17 927	- 1 448	51,4
Calais	2 774	- 404	42,2
Cannes	503	+ 1 914	257,8
Châlon/Saône	3 727	- 372	43,3
Chambéry	4 534	+ 202	57,8
Charleville	3 814	- 755	45
Chartres	5 316	- 468	81
Châteauroux	5 254	- 842	62,9
Cherbourg	2 546	- 2 678	54,5
Clermont—Ferrand	9 836	- 929	81,7
Colmar	1 971	- 17	48,1
Denain	- 1 236	- 488	27,1
Dijon	9 637	- 1 308	105,1
Douai	3 746	- 1 134	47,5
Dunkerque	10 532	- 225	51,4
Forbach	- 5 614	- 123	50,8
Grenoble	20 910	+ 1 870	116,8
Hagondange-Briey	1 881	- 247	57,4
La Rochelle	2 475	- 1 146	91
Le Havre	7 803	- 2 481	114,2
Le Mans	15 743	- 3 673	42,8
Lens	- 5 444	- 2 671	29,2
Lille	9 740	- 3 677	62,9
Limoges	8 298	- 2 169	80,7
Longwy	901	- 445	69,6
Lorient	11 587	- 1 235	46,1
Lyon	27 463	- 2 877	239,2

Agglomérations	Solde migratoire (effectifs)		Indice de recrutement extra-régional
	avec la région	avec la région parisienne	
Marseille	— 466	— 2 384	303,9
Maubeuge	1 459	— 603	37,8
Metz	5 527	— 348	80,8
Montbéliard	15 440	+ 267	95,6
Montceau les Mines	— 446	— 211	38,5
Montluçon	5 266	— 600	67,7
Montpellier	5 610	— 1 002	105,1
Mulhouse	7 104	— 220	44,2
Nancy	6 751	— 1 584	93,2
Nantes	20 444	— 4 771	62,7
Nevers	1 960	— 900	90,5
Nice	— 721	+ 3 885	352,5
Nîmes	2 303	— 601	107,7
Orléans	7 367	— 1 701	111
Pau	6 198	+ 25	97,4
Périgueux	1 006	— 1 109	60,6
Perpignan	888	— 882	106,9
Poitiers	7 088	— 1 741	70,7
Quimper	4 854	— 644	20,9
Reims	5 665	— 1 461	112,7
Rennes	19 482	— 2 945	47
Roanne	3 396	— 469	52,9
Roubaix—Tourcoing	10 613	— 1 301	49,7
Rouen	16 180	— 2 103	85,1
St. Brieuc	5 036	— 1 136	38,1
St. Chamond	— 1 459	— 154	50,8
St. Etienne	2 717	— 1 245	102,2
St. Nazaire	12 816	— 86	29,4
St. Quentin	3 508	— 1 072	63,8
Strasbourg	14 771	— 294	64,2
Tarbes	3 830	— 27	55,5
Thionville	4 347	— 274	93,9
Toulon	1 678	— 281	365
Toulouse	17 271	— 2 047	146,5
Tours	10 367	— 3 013	119,4
Troyes	5 845	— 1 472	64,7
Valence	7 376	+ 112	90,9
Valenciennes	6 875	— 1 531	34,5

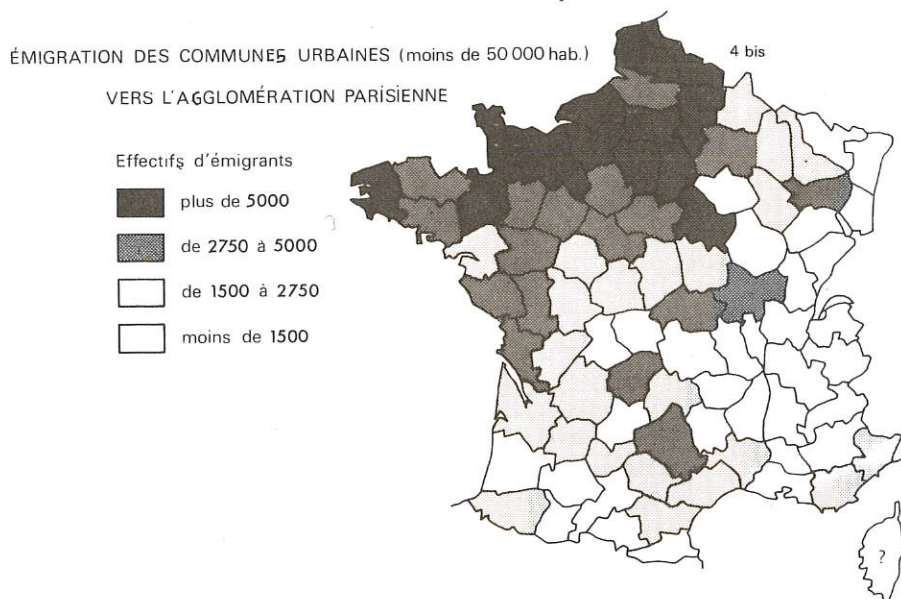
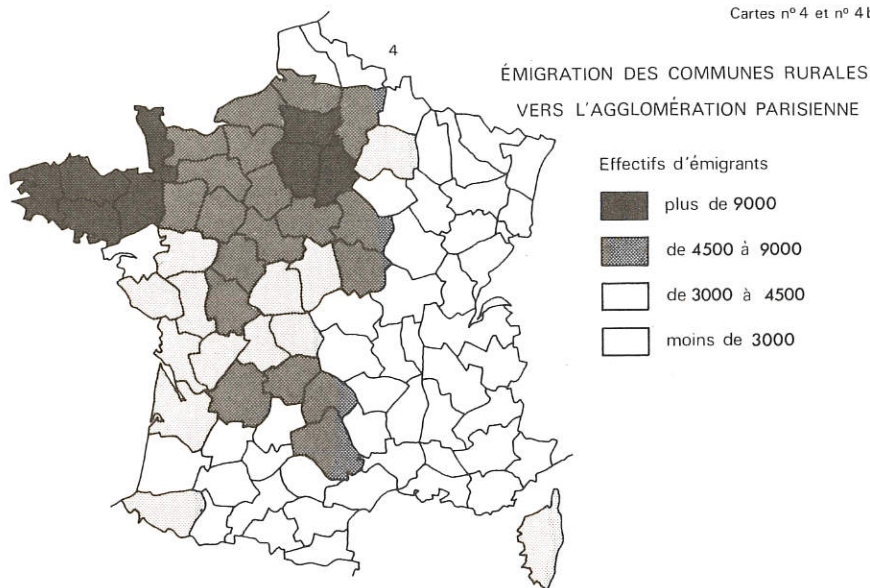
— Paris est une exception ; les migrations suscitées par la capitale concernent une partie du territoire métropolitain, davantage l'Ouest que l'Est (cartes n^{os} 4 et 5).

— à l'exception de celles du Sud Est, les agglomérations perdent au profit de la Région Parisienne, une partie de ce qu'elles gagnent sur leur région.

Carte n°3
LES MIGRATIONS ENTRE 1954 ET 1962
FLUX INTER-URBAINS
 (agglomérations de plus de 50.000 hab)

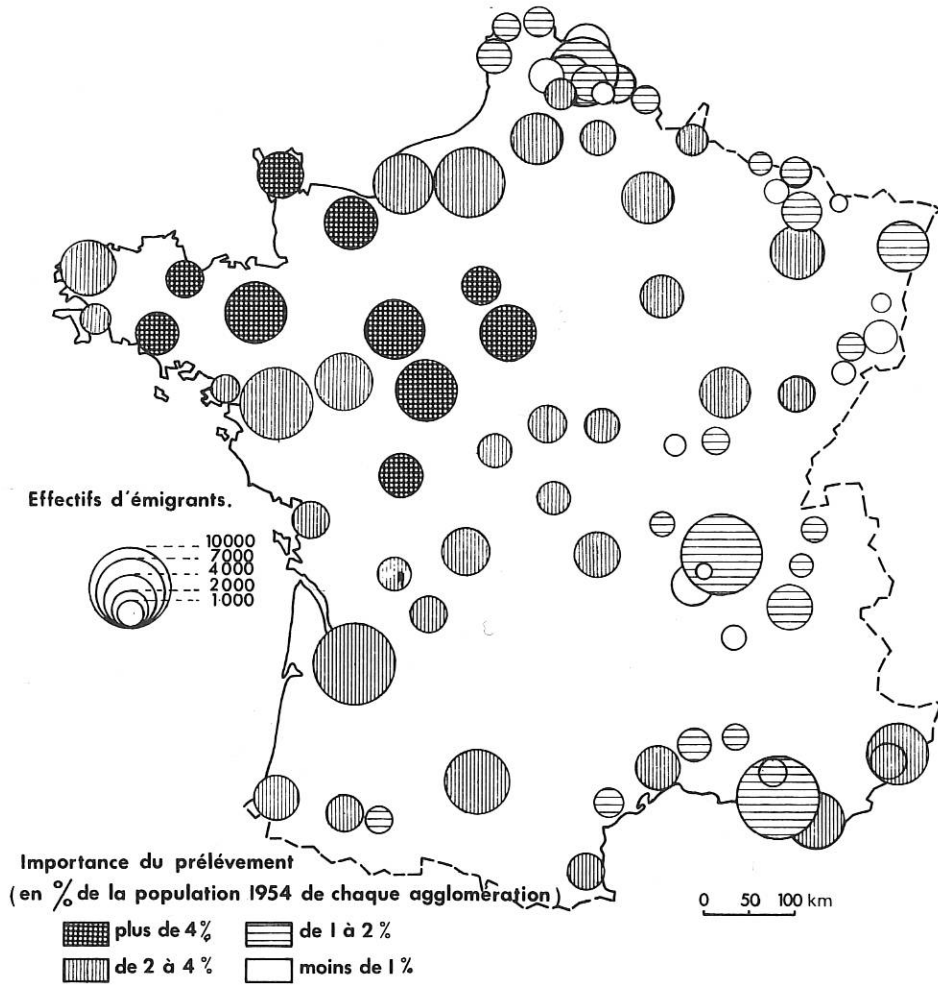


Cartes n° 4 et n° 4 bis



PRÉLÈVEMENT DE POPULATION URBAINE PAR L'AGGLOMÉRATION PARISIENNE

Agglomérations de plus de 50000 hab.



— l'étude de l'indice de recrutement extra-régional montre que si certaines villes (St-Nazaire, les villes du Nord) reçoivent la plus grande partie de leurs immigrants de la région immédiatement avoisinante, d'autres (les villes de Provence, de Midi-Pyrénées) attirent des populations extérieures à leur région.

— mais le recrutement extra-régional ne va pas forcément de pair avec un recrutement privilégié en provenance de Paris.

Ainsi distingue-t-on :

— des agglomérations à forte implantation régionale et qui reçoivent aussi une part importante de parisiens : St-Brieuc, Caen, Amiens, et dans une moindre mesure : Annecy, Troyes, Bourges, Chartres, Rouen, Nevers.

— des agglomérations à forte implantation régionale qui reçoivent très peu de migrants de Paris : Denain, Lens, Valenciennes, Arras, Hagondange, Roanne.

— des agglomérations à recrutement extra-régional assez important mais peu parisien : Lyon, et, dans une moindre mesure, Belfort, St-Etienne, Thionville.